

# **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

**27 juin 2017**

**Sous la Présidence  
de Monsieur Bernard VERGIER**

## **Sont présents pour avoir émargé le Registre**

### **MEMBRES TITULAIRES**

Mesdames France BARTHELEMY-BATHELIER, Anne BENEDETTI, Chantal BERNUSSET, Christèle COORNAERT, Adrienne PHILIPPE, Sonia STRAPELIAS, Christine ZEPPONI

Messieurs Paul AGARD, Marc ANDRÉ, Jean-Luc ANGLES, Jean-Louis BONZI, Samuel BORJELA, Jacques BRES, Gérard BRIES, Jean-Claude CANDALH, Alexandre CHARRAS, Luc CRESPO, Sylvain DEKONINK, Jean-Max DIAZ, Alain GABERT, Pierre-Hubert MARTIN, Patrice PERROT, David POIRMEUR, Jean-Marie PUGGIONI, Florian REYMOND, Jacques RIGOUARD, Philippe ROUSTAN, Gilles SALEM, Dino TORNATI, Bernard VERGIER

### **MEMBRES ASSOCIÉS**

Madame Stéphanie NELIAS-BLANCHER

Messieurs Laurent BACHAS, Hervé BELMONTET, Joël BONNY, Pierre CEJUDO, Stéphane DELPECH, Serge DI MARCO, Patrick FILLIERE, Jean-Pierre FOUCOT, François GRANJON DE LEPINEY, Jean-Marc GRUSELLE, Claude TUMMINO

## **Sont excusés**

### **MEMBRES TITULAIRES**

Monsieur Jean-Marie MARIE

### **MEMBRES ASSOCIÉS**

Monsieur Christian ETIENNE, Jean-Marc PERRUT

## **Sont absents**

### **MEMBRES TITULAIRES**

Madame Coralie RUBINI

Messieurs Bruno DELORME, Denis RASTOUIL

## ORDRE DU JOUR

### 1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 26 avril 2017

### 2. Finances

- 1) Passage en perte des créances irrécouvrables
- 2) Budget exécuté 2016
  - Présentation
  - Rapport de la Commission des Finances et des Comptes
  - Rapport du Commissaire aux Comptes
  - Approbation

### 3. Institutionnel

- 1) Désignation d'un Conseiller Technique
- 2) Modification du Règlement Intérieur
- 3) Pouvoir pour déposer l'offre de la CCI Vaucluse à la DSP lancée par la Région PACA pour la gestion et l'exploitation de l'Aéroport Avignon-Provence

### 4. Émission d'avis (Code l'Urbanisme)

### 5. Commission Consultative des Marchés (rapport des travaux)

### 6. Contrats et conventions

- 1) Renouvellement de convention d'occupation précaire État / CCI Vaucluse (bureau Sous-Préfecture de Carpentras)
- 2) Convention CCI Vaucluse / Comité Permanent pour la Promotion des Marchés
- 3) Convention CCI Vaucluse / UCAV
- 4) Convention de partenariat tripartite Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse / FORMASUP PACA / CCI Vaucluse
- 5) Convention CCI Vaucluse / TOTAL MARKETING FRANCE
- 6) Convention CCI Vaucluse / TOTAL MARKETING FRANCE (contrat d'opération)
- 7) Convention CCI Vaucluse / SP1 CORUSCANT
- 8) Promesse d'autorisation d'occupation CCI Vaucluse / SARL PIPER
- 9) Convention CCI Vaucluse / ENEDIS

Monsieur Bernard VERGIER, Président, prend la parole pour accueillir les participants.

Il accueille Monsieur Thierry DEMARET, Secrétaire Général de la Préfecture de Vaucluse, représentant Monsieur le Préfet et Monsieur MARTIN de la Direction départementale des Finances Publiques, représentant Monsieur Bertrand GAUTIER, Directeur des Finances Publiques de Vaucluse.

Le Président Bernard VERGIER présente les excuses des membres absents puis il sollicite auprès de Monsieur Régis LAURENT, Secrétaire Général, la vérification du quorum.

Monsieur Régis LAURENT énonce les Membres Titulaires signataires de registre de présence et confirme qu'avec la présence de 30 Membres Titulaires sur 34 en exercice, qui ont signé le registre, le quorum est atteint et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement siéger et délibérer.

En conséquence le Président Bernard VERGIER propose, après avoir donné quelques informations aux Élus, de passer à l'ordre du jour.

## INFORMATIONS DU PRÉSIDENT

- 🇫🇷 **Mercredi 1<sup>er</sup> mars**
  - Forum des Entrepreneurs du Comtat Venaissin
- 🇫🇷 **Jeudi 27 avril**
  - Visite du territoire de l'Isle-sur-la-Sorgue
  - Conseil d'Administration de Vaucluse Provence Attractivité
- 🇫🇷 **Mercredi 3 mai**
  - Rencontre avec Michel SAPPIN, Médiateur Région PACA - Projet Parc Naturel Régional Mont Ventoux
- 🇫🇷 **Mardi 9 mai**
  - Rencontre avec le Président Alain LACROIX
  - Commission d'affectation des Fonds non affectés en CCIR PACA
- 🇫🇷 **Jeudi 11 mai**
  - Bureau CCIR PACA
- 🇫🇷 **Mercredi 17 mai**
  - Rencontre des commerçants de Vedène
- 🇫🇷 **Lundi 22 mai**
  - Bureau de la CCIT 84
- 🇫🇷 **Lundi 29 mai**
  - Conseil d'Administration de CITADIS (Régis LAURENT)
- 🇫🇷 **Jeudi 8 juin**
  - Bureau CCIR PACA
- 🇫🇷 **Vendredi 9 juin**
  - Conférence de Presse Grand Prix des Personnalités
- 🇫🇷 **Samedi 10 juin**
  - Inauguration de la Place Saint-Didier à Avignon (Claude TUMMINO)
- 🇫🇷 **Dimanche 11 juin**
  - Concours de pétanque des commerçants d'Avignon (Claude TUMMINO)
- 🇫🇷 **Mardi 13 juin**
  - Réunion de Travail avec les ATE et collaborateurs de la DRET
- 🇫🇷 **Jeudi 15 juin**
  - Inauguration de la boutique d'optique de Laurence DUVILLARD
- 🇫🇷 **Vendredi 16 juin**
  - Visite du Territoire de Valréas
- 🇫🇷 **Mardi 20 juin**
  - Assemblée Générale CCI France (Michel MARIDET)
- 🇫🇷 **Mercredi 21 juin**
  - Réunion avec Stéphane PAGLIA, Président de la CCI d'Arles
  - Bureau CCIT 84
- 🇫🇷 **Vendredi 23 juin**
  - Visite du territoire de Pertuis

- 🌐 **Du vendredi 23 au dimanche 25 juin**
  - Grand Prix des Personnalités 2017 à L'Isle-sur-la-Sorgue

- 🌐 **Lundi 26 juin**
  - Assemblée Générale de l'AURAV (Luc CRESPO)
  - Assemblée Générale de CITADIS
  - Inauguration Boutique Fleurs de Florian REYMOND

À VENIR

- 🌐 **Jeudi 29 juin**
  - Assemblée Générale CCIR PACA

- 🌐 **Du mardi 27 au jeudi 29 juin**
  - ECOTROPHELIA France & Europe au Palais des Papes

- 🌐 **Vendredi 30 juin**
  - COPIL Voies Navigables de France

- 🌐 **Lundi 10 juillet**
  - Échange sur l'économie avec les Députés de Vaucluse - 11 h au Campus de l'EHA

## 1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 AVRIL 2017

Le Président indique aux élus qu'ils ont pu consulter le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 26 avril dernier lors de la convocation à la présente Assemblée.

Il leur demande s'ils ont des observations ou des questions.

Monsieur Jacques BRES demande la parole, il s'exprime en ces termes : « Bonjour Monsieur le Président, je vais vous lire une note qui devra être agrafée audit PV que vous venez d'évoquer et qui relève de l'AG du 26/04/2017

Page 33, au 5<sup>ème</sup> paragraphe, nous vous avons tous ensemble entendu prononcer le mot « pressions » il n'est pas mentionné, vous voudrez veiller à ce que ce mot soit fidèlement retranscrit dans son contexte.

Aux deux paragraphes suivants sur cette même page 33 il est inscrit que « nous sommes désormais 34 élus », terminé par « que chacun d'entre nous doit conserver son libre arbitre » et ensuite « que c'est dans cet esprit que vous entendez que nous travaillions ensemble ». Vous l'avez dit, c'est écrit, nous ne le contestons pas.

D'où l'importance d'écrire sur ce PV, page 35, après « je constate que le vote à bulletin secret est requis » le nom des personnes ayant souhaité ce vote à bulletin secret obligeant un vote à trois tours alors que l'issue était inéluctable.

Page 36 au paragraphe relatif au 2<sup>ème</sup> tour, vous avez inscrit sur ledit PV 34 votants/18 bulletins blancs, 17 en faveur de Jacques BRES, soit 35 bulletins.

Vous voudrez bien inscrire les propos entendus, à savoir que deux bulletins blancs auraient été insérés dans une même enveloppe et qu'il y avait 34 enveloppes.

Merci de m'avoir écouté. »

Le Président propose de passer au vote.

Monsieur Jacques BRES : « Je souhaite avoir une réponse quant à l'agrafage au PV. »

Monsieur le Président Bernard VERGIER : « Écoutez, on regardera, on analysera ça, je ne peux pas vous donner une réponse comme ça. S'il y a eu quelque chose on vous le dira mais là pour l'instant je ne peux pas, il faut qu'on le vérifie. Les services le feront. Il y aurait eu une question où j'aurais pu vous donner la réponse je l'aurais fait, mais là il faut vérifier, on fera les choses comme on doit les faire. Le résultat c'est que vous avez été élu au Bureau, c'est ça, après ... »

Monsieur Alain GABERT : « On prend en compte ce que Monsieur BRES a dit et on lui donnera la réponse à la prochaine Assemblée Générale. C'est normal. »

Monsieur Jacques BRES : « La prochaine fois mon cher Alain, ça pourrait être un peu plus rapide peut-être ? On n'attend pas nécessairement la prochaine Assemblée pour donner une réponse. Ça peut être donné de manière officielle dans un délai raisonnable. »

Monsieur le Président Bernard VERGIER : « Nous avons une Assemblée à mener ne faites pas comme vous faites en Bureau s'il vous plaît ne prenez pas les  $\frac{3}{4}$  de ... il n'y a pas que vous, on est 34, si les 34 se mettent à parler et à couper la parole ... voilà. Je vous demande un petit peu de tenue s'il vous plaît. »

Monsieur Alain GABERT : « Il y a un règlement. Le règlement c'est Monsieur BRES a des revendications, c'est normal qu'il les dise. Il n'y a pas de problème. Le Secrétaire prend en compte et on lui donnera une réponse après. C'est tout. C'est comme ça. Voilà. »

Monsieur le Président Bernard VERGIER : « Tout-à-fait. »

Monsieur Alain GABERT : « On n'est pas dans l'obligation de répondre à la minute sur une demande précise. Voilà. Il y a une demande de réflexion, on ne peut pas non plus répondre et dire des bêtises ou dire n'importe quoi. Voilà. »

À l'issue de cette discussion le Président Bernard VERGIER passe au vote :

Qui est contre ?        0 voix

Qui est pour ?        16 voix

Qui s'abstient ?        14 voix

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 26 avril 2017 est adopté par 16 voix pour.



## 2. FINANCES

### 1) Passage en perte des créances irrécouvrables

Le Président Bernard VERGIER cède la parole à Madame Christèle COORNAERT, Trésorière. Elle s'exprime en ces termes :

« Il appartient à notre Assemblée Générale d'approuver le passage en perte, soit de créances définitivement irrécouvrables, soit d'indemnités allouées à notre Institution Consulaire par des juridictions, dans le cadre de procédures contentieuses gagnées, mais dont le débiteur s'est avéré insolvable, soit enfin de subventions non perçues.

Pour la majeure partie de ces créances, sauf pour celles d'une extrême modicité (quelques euros), toutes les procédures et voies de recouvrement ont été engagées et épuisées par les services de la Chambre.

Préalablement à notre séance, j'ai bien entendu validé leur nombre et leur montant respectif.

Je vais vous en donner un résumé.

Leur montant total H.T. est de 69 981.27 € se décomposant comme suit :

- Service général : 6 185.19 € pour 51 factures et un dossier de subvention.
- Formation : 4 235.99 € pour 2 dossiers de subvention.
- Aéroport : 59 560.09 € pour 120 factures.

Cela représente 171 factures émises entre 2007 et 2016, dont les montants s'échelonnent de 4.75 € pour la créance la plus faible, à 5 447.17 € pour la créance la plus élevée ; ainsi que 3 dossiers de subvention pour un montant moyen de 2 312.33 €.

Ces créances passées en perte sur l'exercice 2016 représentent une proportion de 0.88 % rapportée au chiffre d'affaires facturé sur l'exercice 2016, et 2.15 % de l'encours client de l'ensemble de la CCI au 31/12/2016.

Je vous propose, Monsieur le Président, de mettre aux voix cette délibération. »

Monsieur le Président Bernard VERGIER reprend la parole.

Il sollicite les Membres pour savoir s'ils ont des questions.

Madame France BARTHELEMY-BATHELIER : « Monsieur le Président bonsoir, Mesdames et Messieurs bonsoir, avant de procéder au vote sans aucun problème de cette délibération, pouvez-vous nous en dire un peu plus long sur cette perte de créances sur un temps de 9 ans pour l'Aéroport d'Avignon ? Que sont ces clients insolubles ? Qu'est ce qu'il s'est passé ? Y a-t-il eu un litige sur la prestation fournie par l'Aéroport ? Etc. etc. on aimerait en savoir plus long parce qu'il y a une incidence comptable quand même. »

Monsieur le Président Bernard VERGIER donne la parole à Monsieur Guillaume BERNARDELLI, Directeur Financier. Il s'exprime en ces termes : « Bonsoir. Pour répondre à votre question sur l'Aéroport, effectivement il y a un nombre conséquent de factures. Ce sont pour la majorité des prestations aéronautiques pour lesquelles les compagnies ont, soit été en redressement ou en liquidation et n'ont pas pu honorer les créances, soit des factures de très modeste montant dont les relances se sont avérées infructueuses. Donc quand on a des avions qui font des « touch and go », ils ne se posent même pas sur la piste, on est obligé de facturer des redevances et parfois cela coûte 10 fois plus cher d'aller rechercher les créances ou d'attaquer une procédure contentieuse, donc on les passe en perte.

Juste pour vous donner une information comme vous êtes nouveaux dans l'Assemblée, je me doutais qu'il y aurait des questions là-dessus. Sur les années antérieures, je vais vous donner rapidement le montant des créances qui ont été passées pour vous donner un ordre de grandeur. En 2015, on avait passé uniquement 19 000 € de créances en perte, en 2014, 168 000 €, en 2013, 173 000 € et en 2012, 36 000 €. En moyenne, l'année 2014, on avait soldé 460 factures, 80 en 2015, 124 en 2013 et 70 en 2012, pour des montants qui allaient de 16 cts pour la plus modeste, jusqu'à 20 806 € en 2013 pour une

créance. Donc voilà, on essaie de recouvrer nos créances par tous les moyens possibles, on ne passe pas en perte systématiquement, c'est ce qui explique qu'il y a des créances assez anciennes. J'espère avoir répondu à vos questions. »

Madame France BARTHELEMY-BATHELIER : « Oui merci. C'est clair. Merci. »

Le Président Bernard VERGIER met cette délibération au vote. Il demande aux Membres s'ils sont d'accord pour approuver le passage en perte de la somme globale de 69 981.27 €.

Qui est contre ?            0 voix

Qui s'abstient ?            0 voix

À l'unanimité, les Membres approuvent le passage en perte de la somme globale de 69 981,27 €.

## 2. FINANCES

### 2) Budget Exécuté 2016

#### ▪ Présentation

Le Président Bernard VERGIER donne la parole à Madame Christèle COORNAERT, Trésorière, qui présente le budget exécuté 2016 avec Guillaume BERNARDELLI, Directeur Financier.

Madame Christèle COORNAERT présente le diaporama en annexe et s'exprime en ces termes :

« Nous allons vous présenter le budget exécuté 2016. Contrairement à notre Assemblée Générale du mois d'avril, cette présentation se base sur les comptes annuels clôturés et non sur un budget prévisionnel.

Tout au long de la présentation, ce « BE » pour budget exécuté sera mis en perspective avec le « BR » budget rectificatif 2016 voté le 11 octobre 2016 par l'ancienne mandature.

Le budget exécuté 2015 sera également repris pour mémoire.

Nous suivons maintenant le schéma habituel de présentation du budget.

Le sommaire est composé des parties suivantes :

1. Faits marquants
2. Présentation du résultat
3. Le compte de résultat
4. Évolutions et tendances
5. La situation patrimoniale

#### 1. Les faits marquants

Un point sur les faits marquants de l'année 2016 :

1/ Le coût des élections prévues en 2016 était provisionné à hauteur de 150 K€. Les élections tenues en fin d'année pour un coût global de 124 K€ amènent la reprise intégrale de la provision de 150 K€ sur l'exercice 2016.

2/ Concernant la taxe pour frais de chambre, le budget rectificatif 2016 intégrait la ressource communiquée par la CCIR PACA suite à l'assemblée générale du 30/06/2016 avec une taxe pour frais de chambre pour la CCI de Vaucluse de 6 372 000 €. Un dossier instruit par la CCIR a permis de bénéficier de 300 000 € supplémentaires en 2016 au titre du Fonds de Solidarité à Projet (FSP) afin de financer des travaux de sécurisation du Campus des Fenaisons, ce qui porte la taxe pour frais de chambre 2016 à un montant de 6 672 000 €.

3/ Un dispositif Plan Emploi Consulaire a été institué en 2015 au niveau national. L'assemblée générale de la CCI de Vaucluse s'est prononcée à plusieurs reprises sur des suppressions de postes. Le budget exécuté 2015 comprenait en charges à payer exceptionnelles le coût de ce dispositif provisionné au 31/12/2015 pour 450 967 €, représentant les sommes à régler sur la période 2016-2018. Les comptes 2016 présentent pour le personnel mis à disposition une somme de 8 966 997 € (nette de la reprise des frais réglés pour 309 994 € sur la somme de 450 967 € provisionnée en 2015). Ces facturations réalisées par la CCIR sont comprises dans le poste autres achats et services extérieurs (14 734 224 €).

4/ Dans le cadre des rationalisations et optimisations imposées au réseau consulaire, la CCI a décidé de céder une partie de son patrimoine avec la mise en vente des Cités de l'Entreprise et de l'Alimentation et une mutualisation des écoles sur un seul site dédié. Ces dossiers, bien qu'en négociations avancées, ne permettaient pas d'inscrire dès le budget rectificatif 2016 les cessions.

Un compromis de cession de la Cité de l'Alimentation était en cours au 31/12/2016, la vente était conditionnée au déclassement d'une voie communale dont la délibération par la mairie d'Avignon est intervenue le mois dernier.

La cession du site de la Cité de l'Entreprise est intervenue le 31 mars 2017, et les opérations nécessaires au redéploiement des écoles sur le site du Campus des Fenaisons sont lancées en 2017.

5/ Concernant le Golf de Chateaublanc, une délégation de service public sous forme de concession a été signée en 2009, visant à déléguer l'exploitation du golf et la gestion de ses installations pendant une durée de 25 ans. Les investissements sont à la charge du délégataire. Un sinistre est intervenu en décembre 2013 détruisant partiellement les locaux du golf. Un deuxième sinistre a suivi courant août 2014 affectant cette fois le restaurant, lequel faisait l'objet d'une sous-location par le délégataire à un sous-exploitant.

Les coûts sont pris en charge par les assurances hors vétusté appliquée à certains lots.

À la clôture des comptes 2015, il a été comptabilisé en transferts de charges exceptionnelles les indemnités d'assurances notifiées pour les deux sinistres pour une somme totale de 503 770.92 €, ainsi que les travaux de reconstruction complémentaires facturés au délégataire pour la somme de 64 028.68 €. Les travaux étaient en cours au 31/12/2015 à hauteur de 438 081.77 €. La mise en service du bien a été réalisée en 2016 pour un montant de 644 117.63 € (hors assurance dommage ouvrage).

6/ La réhabilitation énergétique des bâtiments du CFA a été réalisée au titre du programme AGIR financé en partie par le Conseil Régional PACA. Sur un investissement de 1 583 K€ réalisé entre 2011 et 2015, la part de financement incombant à la CCI était prévue par recours à l'emprunt sur l'exercice 2015. L'accord de la Tutelle pour emprunter 1 075 K€ a été reçu le 23/11/2016 à la CCI concomitamment à l'installation de la nouvelle mandature, la mobilisation de cet emprunt est reportée sur l'exercice 2017.

Sur la concession du Port du Pontet, la CCI a signé, le 8 décembre 2011 avec Voies Navigables de France, une convention de délégation de service public pour la gestion de ce port fluvial sur la période 2011-2040. Sa modernisation par la CCI avec l'appui de ses partenaires, État, Conseil Régional PACA, Conseil Général de Vaucluse, Grand Avignon, permettait le développement du transport fluvial sur le Rhône. La convention signée portait effet rétroactif au 01/01/2011. L'année 2012 a été marquée par l'acquisition du premier équipement avec un désengagement de l'État sur une partie du plan de financement. Sur l'exercice 2013, un nouveau plan de financement intégrant un FEDER a été finalisé avec les partenaires. À fin 2014, les travaux de réfection du quai étaient en cours de réalisation, les immobilisations en cours représentaient 1 575 K€ et les subventions d'équipement faisaient l'objet d'une inscription au prorata des financements obtenus auprès du FEDER, de l'État, du Conseil Régional PACA, du Conseil Général 84, et du Grand Avignon. Les travaux sont achevés courant 2015, l'ensemble des demandes de financement émises. La part de financement incombant à la CCI était prévue par recours à l'emprunt sur l'exercice 2015. L'accord de la Tutelle pour emprunter 785 K€ a été reçu le 23/11/2016 à la CCI concomitamment à l'installation de la nouvelle mandature, la mobilisation de cet emprunt est reportée sur l'exercice 2017 et permettra de reconstituer le fonds de roulement de la concession Portuaire.

Voilà pour les faits marquants de cet exercice. On a souhaité vous faire un zoom sur les indicateurs d'activité afin de donner un échantillon des indicateurs d'activité en 2016, voici un zoom sur 6 programmes de la Chambre de Commerce et d'Industrie :

- La formation continue avec 65 000 heures de formation réalisées en 2016
- 11 000 formalités traitées par le CFE
- 2 000 étudiants accueillis dans notre point A
- 1 000 contrats d'apprentissage enregistrés
- 17 000 passagers traités sur l'aéroport
- 491 000 tonnes manutentionnées sur le port du Pontet

Ces éléments ont une incidence financière sur nos comptes.

Je vous propose à présent de passer à la présentation des résultats par le Directeur Financier, Monsieur Guillaume BERNARDELLI. »

## **2. Présentation du résultat**

« Pour reprendre la trame habituelle, nous allons vous présenter rapidement le résultat de l'exercice.

Le résultat comptable prévu à fin 2016 s'établit à + 517 K€ contre - 194 K€ prévu au budget rectificatif 2016.

Je vais vous présenter les résultats et la capacité d'autofinancement, nous verrons ensuite les éléments de variation.

En termes de décomposition du résultat, pour la première fois depuis longtemps, nous avons une exploitation équilibrée à la Chambre. En général, nous avons une exploitation déficitaire qui est compensée par un résultat exceptionnel. Le résultat financier est quasiment constant, avec exclusivement des dividendes que nous percevons de la CNR et des placements financiers. Nous payons de l'IS sur les secteurs fiscalisés.

En termes de capacité d'autofinancement, qui est l'indicateur de gestion que nous regardons plus particulièrement que le résultat, qui lui est soumis à des provisions et reprises diverses, nous avons une capacité d'autofinancement d'à peu près + 1 500 K€ pour le budget exécuté 2016, contre + 499 K€ au budget rectificatif 2016, et l'an dernier nous avions eu 795 K€.

Pour vous expliquer les variations, car il y a des écarts assez significatifs, nous avons fait un tableau de synthèse reprenant le résultat et la capacité d'autofinancement. L'ensemble des opérations concerne le résultat et concernant la capacité d'autofinancement, il y a uniquement les amortissements et provisions qui sont retraités. Ce qui explique qu'il y a des écarts différents entre les deux.

Nous avons prévu pour le résultat au budget rectificatif 2016 une perte de -194 K€, nous finissons au budget exécuté 2016 avec un bénéfice de 711 K€, cela fait un écart positif de 517 K€. Qu'est ce qui a constitué cet écart ? En fait, comme l'a dit la Trésorière, nous avons eu 300 K€ de taxe pour frais de chambre qui nous est versée par la CCIR, nous avons une hausse du chiffre d'affaires par rapport à ce qui était prévu de 184 K€ notamment sur la Formation Continue, le Port, l'Aéroport, sur l'ensemble des secteurs. Nous avons une baisse de 53 K€ cette année sur les ressources publiques par rapport au budget qui n'en est pas une. En fait, nous avons eu un excédent de collecte de taxe d'apprentissage sur le CFA, et nous avons mis, avec l'accord du Conseil Régional, 167 K€ de taxe d'apprentissage en réserve pour des investissements à venir.

Sur les charges et sur les autres achats et charges externes, on constate une économie de 493 K€. C'était une année d'élections. Il y a des opérations qui n'ont pas été faites, qui sont reportées ou annulées et il y a eu des économies sur les dépenses d'entretien, la renégociation des contrats énergie a permis aussi de belles économies. Sur les autres charges nous avons un écart de 20 K€. Sur le poste amortissements et provisions d'exploitation transfert de charges, nous avons une petite économie de 68 K€ par rapport à ce qui était prévu. Sur les produits financiers, l'écart est de 9 K€, c'est non significatif. On constate une dégradation du poste amortissements et provisions d'exploitation exceptionnels, en raison des litiges et des passifs sociaux que l'on a provisionnés et qui vont peser à terme sur l'avenir de la Chambre. Concernant les impôts société l'écart est de 6 K€.

On retrouve l'ensemble de ces éléments dans la variation de la capacité d'autofinancement, à l'exception sur les amortissements et provisions.

### **3. Le compte de résultat (charges et produits)**

Nous allons à présent regarder les produits consolidés, tout d'abord en pourcentage, puis ensuite en valeur.

#### Analyse des produits

Nous allons tout d'abord analyser les produits en pourcentage.

Le budget global des produits au budget exécuté 2016 s'élève à 20,9 M€, soit une hausse de 0,8 M€ par rapport au budget rectificatif 2016.

Les postes sont stables en proportion, on remarque les reprises de provision qui représentent 3 % au lieu de 1 % au budget rectificatif 2016. Nous avons eu des litiges qui se sont soldés cette année qui étaient provisionnés cela nous a permis d'absorber en terme de résultat ce qui a été payé.

Le graphique en proportion montre que la composition des produits de la Chambre est grosso-modo 1/3 de ressources fiscales, 1/3 de chiffre d'affaires, 1/3 de ressources publiques, produits exceptionnels et divers. Le graphique en valeur est plus significatif.

Par rapport au budget rectificatif que l'on avait prévu, on a une hausse de la taxe pour frais de chambre pour 300 K€, le chiffre d'affaires est également en hausse par rapport à ce qui avait été prévu.

Pour mémoire en 2015, le chiffre d'affaires était plus important car nous avons eu 650 K€ de solidarité de la CCIR qui avaient été comptabilisés en autres produits de gestion. C'était la préconisation de la CCIR. Et nous avons l'indemnité d'assurance sur le Golf en produits exceptionnels, suite au sinistre avec la reconstruction des locaux. On constate la stabilité de la taxe d'apprentissage, ressource publique.

#### Analyse des charges

Du côté des charges en pourcentage, le budget de fonctionnement des charges est stable entre le budget rectificatif 2016 et le budget exécuté 2016, à 20,4 M€.

Concernant les grandes masses, on voit que la masse salariale représente 54 % de nos charges, c'est une constante en légère baisse en proportion mais l'an dernier nous avons un budget de 21,4 M€. On constate par contre, par rapport au budget rectificatif, l'économie sur les autres achats et les charges externes. Nous avions prévu 32 %, nous sommes à 30 %. Et ensuite, on voit le poste dotation aux amortissements qui augmente, avec le provisionnement de passifs sociaux dont on vous a parlé tout à l'heure.

Les éléments sont plus parlants en valeur.

On constate maintenant une masse salariale stabilisée entre budget rectificatif et budget exécuté, en baisse par rapport à l'an dernier avec les effets du Plan Emploi Consulaire. On constate également le provisionnement qui intervient sur les passifs sociaux et donc qui augmente les charges sur l'exercice.

#### **4. La situation patrimoniale**

Avec un plan total réalisé de 682 K€ financé par 59 K€ de financements, l'autofinancement de la CCI sur ses investissements en 2016 s'élève à 623 K€ soit 91 %.

Pour mémoire l'exercice 2015 enregistrait le solde des travaux du quai du Port du Pontet et les travaux en cours sur le Golf.

La ventilation par secteur est la suivante :

Service général : 89 K€ dont 5 K€ sur les locaux, 84 K€ sur l'informatique avec le renouvellement des ordinateurs.

Formation : 282 K€ dont 271K€ sur le Campus (48 K€ sur l'entretien et mise aux normes des locaux, 145 K€ dans la sécurisation de l'entrée du Campus, 78 K€ dans le renouvellement d'équipement pédagogique). Des subventions d'investissements de 6 K€ viennent couvrir une partie des équipements pédagogiques. Sur la Cité de l'Entreprise 10 K€ d'entretien sur les locaux.

Aéroport : 11 K€ d'équipement sur les missions régaliennes totalement financés par la Direction Générale de l'Aviation Civile.

Port : 92 K€ dans le cadre de la concession, dont 39 K€ concernant la rénovation du quai, et 54 K€ de rénovation des bâtiments avec la nécessité de remettre à niveau les biens pour commercialisation de nouvelles locations suite aux litiges des 2 SCI, avec 42 K€ de subventions d'équipements (reliquat concernant la rénovation du quai).

Divers : 208 K€ sur le Golf au titre de la réhabilitation du Club House pour les travaux réalisés sur l'exercice, avec pour rappel une indemnité d'assurance inscrite en 2015 dans les comptes.

Concernant le résultat budgétaire, nous avons une capacité d'autofinancement qui est à peu près à 1,5 M€. Sur cette capacité d'autofinancement, nous avons un autofinancement des investissements de 623 K€. Nous avons 9 K€ d'immobilisations financières, c'est le 1 % patronal, l'effort construction que nous faisons sous forme de prêts à 20 ans. Nous remboursons des emprunts pour 98 K€, nous avons 2 emprunts en cours. Nous avons 2 K€ de ressources de cession d'immeuble, c'est marginal. Les dettes financières sont à 45 K€, cela correspond aux nouveaux locataires qui sont rentrés, ce sont des cautions à rembourser quand ils partiront. Le stock a diminué de 7 K€. On arrive à 787 K€. L'activité dégage cette année un résultat budgétaire positif. Cela fait quelques années qu'il était négatif et qu'on piochait dans nos fonds propres.

Le fonds de roulement de 2 257 K€ est affecté des fonds de roulement négatifs du Port (-946 K€) et de l'Aéroport (-398 K€).

Dans le cadre du Port on vous a expliqué au début que nous avions un emprunt à mobiliser de 875 K€. Nous avons eu l'accord tardivement sur 2016 donc il est reporté cette année. Si on mobilise cet emprunt, le fonds de roulement revient quasiment à l'équilibre et avec la mise en location des locaux que nous avons récupérés et dans lesquels nous avons fait des travaux, le fonds de roulement du Port redeviendra positif en 2017. On va donc rentrer dans une situation logique.

Sur l'Aéroport, en 2013 on avait un fonds de roulement qui était négatif de 1,2 M€, donc on s'améliore. Le problème, c'est que la concession arrivant à son terme en mars 2018, on espère arriver à l'équilibre mais il y a quand même pour le moment un risque de 200 K€.

Oui vous avez une question ? »

Madame France BARTHELEMY-BATHELIER : « Pourquoi le Port du Pontet ne bénéficie d'aucune ressources publiques comparativement à l'Aéroport dont la ressource publique est de 2 M€ ? »

Monsieur Guillaume BERNARDELLI : « C'est une concession et donc dans le modèle de concession, l'exploitation est censée équilibrer le modèle. Sauf que dès le départ de la concession, sur le cas précis du Port du Pontet, nous avons eu deux secteurs locatifs dont les loyers n'ont pas été honorés. Nous sommes donc partis d'entrée avec une perte. Et ensuite il y a un plan de financement qui a été fait où les collectivités publiques et les partenaires nous ont financé 80 % des investissements mais les 20 % restants sont à la charge de la concession et donc on doit mobiliser un emprunt. Sauf que le dossier a subi des rebondissements comme on l'a dit tout à l'heure. En 2011 dès la première dépense, il y a eu un désengagement de l'État, il a fallu revoir le modèle, revoir le plan de financement. »

Madame France BARTHELEMY-BATHELIER : « Oui parce que sur la ligne ressources publiques je ne voyais rien pour le Port du Pontet. Voilà. Comparativement à l'Aéroport qui est un parent un peu plus riche. Merci. »

Monsieur Guillaume BERNARDELLI : « Du coup le fonds de roulement présenté à 2 257 K€, donc retraité de ces 2 fonds de roulement des concessions, nous amène un fonds de roulement hors concessions de 3,6 M€. Donc nous sommes dans une situation plutôt normale. Et en récupérant les 2 emprunts que nous allons mobiliser sur 2017, nous allons revenir dans une situation saine. Il faut toutefois penser que nous avons des opérations de mise aux normes, notamment sur l'accessibilité, qui vont mobiliser une partie de ce fonds de roulement dans les années à venir.

## **5. Les évolutions et tendances**

Nous allons maintenant remettre en perspective les produits et les charges sur les dernières années. On repart très loin, jusqu'en 2003.

Concernant les produits, la taxe pour frais de chambre, donc la ressource qui nous finance, on voit une évolution qui a été presque dynamique jusqu'en 2013, une réforme qui est arrivée qui nous a amené une baisse brusque de nos ressources, ce qui a induit le plan d'économies, et motivé aussi la décision de cession des sites au niveau local et le Plan Emploi Consulaire au niveau national. La Taxe pour Frais de Chambre est passée de 8,2 M€ à 6,3 M€ en 2015. Maintenant nous sommes dans une tendance entre 6,2 M€ et 6,6 M€

Cette ressource est intégrée dans nos produits nets d'exploitation. Pour mémoire le gros pic en 2011 correspond au programme immobilier MC<sup>2</sup> que l'on retrouve en charges et en produits. Donc un élément exceptionnel dans les comptes de la Chambre. On voit qu'aujourd'hui nos produits nets d'exploitation, taxe pour frais de chambre comprise, sont de l'ordre de 19,3 M€ / 19,6 M€.

En face, nous avons les charges avec la masse salariale pour laquelle on voit une évolution constante jusqu'en 2013. En 2013 il y a les effets de la régionalisation, il faut savoir que le personnel CCI Vaucluse était avant du personnel territorial jusqu'en 2013. En 2013 il y a une harmonisation, une mutualisation, donc aujourd'hui, à l'exception des services industriels et commerciaux, l'ensemble des agents sont des agents régionaux. Cela induit une harmonisation, des hausses des différentes charges d'où l'augmentation en 2013.

En 2015 il y a la provision dont on a parlé tout à l'heure et donc on voit que la masse salariale redescend ensuite avec en 2016 un montant de 11 M€, on retombe à un niveau entre 2005 et 2006.

Du côté des achats et charges externes on a 6,2 M€. Il faut penser que dans ces 6,2 M€ il y a les frais d'élections dont on a parlé tout à l'heure de 124 K€ qui sont un élément exceptionnel, les autres achats et charges externes sont dans une tendance plutôt à la baisse.

Concernant l'endettement sur fonds propres, on était à près de 6 %, on a continué à rembourser sans mobiliser de nouveaux emprunts donc l'endettement représente moins de 5 % des fonds propres en 2016. On va toutefois mobiliser 2 emprunts en 2017 donc le ratio va remonter aux alentours des 17 %. Néanmoins la situation est totalement saine.

Un dernier point concernant la situation patrimoniale. Un bilan pour l'année 2016 de 26 M€ semblable à 2015. On voit l'actif immobilisé qui est de l'ordre de 16 M€, des fonds propres de 15 M€, des provisions risques et charges de 2 M€ avec l'ensemble de nos passifs sociaux et engagements à long terme, une situation plutôt équilibrée dans l'ensemble. »

Monsieur Guillaume BERNARDELLI redonne la parole à Madame la Trésorière pour la présentation des éléments de synthèse. Madame Christèle COORNAERT s'exprime en ces termes : « Voici en synthèse les principales valeurs à la clôture de l'exercice. Le résultat de l'exercice s'établit à 517 156 €, la capacité d'autofinancement à 1 460 938 €, le solde budgétaire global à 786 870 €, la taxe pour frais de chambre à 6 672 K€. La variation du fonds de roulement net total / 2015 est de 802 864 €, la variation du fonds de roulement net non affecté / 2015 est de 466 839 €. Le fonds de roulement net total en fin d'exercice s'établit à 2 257 756 € et le fonds de roulement net non affecté en fin d'exercice à 3 602 302 €. »

#### ▪ **Rapport de la Commission des Finances et des Comptes**

Le Président Bernard VERGIER remercie Madame Christèle COORNAERT et Monsieur Guillaume BERNARDELLI puis il donne la parole à Monsieur Luc CRESPO, Président de la Commission des Finances et des Comptes.

Monsieur Luc CRESPO, Président de la Commission des Finances et des Comptes, présente son rapport. Il s'exprime en ces termes :

« La Commission des Finances et des Comptes s'est tenue au siège de la CCI, le 06 juin 2017 à 11 h 00. Le Commissaire aux Comptes, retenu dans une autre assemblée, s'était préalablement excusé, et a fait part aux membres de l'état d'avancement de ses travaux, qui lui permettait d'envisager une certification des comptes sans réserves.

La présentation des comptes a été réalisée par le Directeur Financier au moyen de diapositives portant sur la lecture de la plaquette ministérielle envoyée aux membres en analysant les éléments significatifs et les écarts par rapport aux budgets votés précédemment.

À l'issue de cette présentation des comptes, les débats ont porté sur les points suivants :

- Les membres constatent le report des emprunts prévus sur 2016 en 2017, suite à l'accord reçu en fin d'exercice 2016 de la Tutelle. Ces emprunts permettent de récupérer les fonds autofinancés par la CCI sur le secteur formation et le port. La mobilisation sur l'exercice 2017 permettra de disposer du fonds de roulement nécessaire au financement des opérations de mises aux normes des locaux, soit de plus de 1.5 millions d'euros à réaliser au titre de l'accessibilité jusqu'en 2021.
- D'autre part, la fin de la délégation de service public de l'aéroport, et notamment la situation négative du fonds de roulement sont également évoquées. Les membres notent une amélioration du fonds de roulement qui reste toutefois négatif. En cas de perte de la concession de cet équipement, en plus des fonds avancés, la CCI devra absorber sur les services transversaux du siège la baisse d'activité et l'impact en terme de volume de négociation sur l'ensemble des contrats groupés.
- Sur l'activité du Port, le fonds de roulement négatif doit revenir à l'équilibre avec la mobilisation de l'emprunt en 2017.



- Les membres de la Commission constatent enfin les économies réalisées sur le fonctionnement, notamment grâce au plan de départ du personnel initié depuis plus de deux ans, qui se traduit en 2016 par une baisse de la masse salariale dont le plein effet est prévu en 2018. En complément, les actions réalisées en 2017 avec la cession du site de la Cité de l'Entreprise et la relocalisation de l'ensemble des écoles de la CCI sur un seul site de formation, ainsi que la cession de la Cité de l'Alimentation, doivent permettre de générer des économies de fonctionnement, et d'optimiser les ressources de la CCI.

En synthèse, les membres de la Commission donnent un avis favorable au vote de ce budget exécuté 2016.

La Commission tient également à souligner la situation financière saine de la CCI avec un endettement maîtrisé, et insiste sur la nécessité pour la CCI de conserver la gestion de l'Aéroport lors du prochain appel d'offre en cours d'instruction par les services du Conseil Régional PACA. »

### ▪ **Rapport du Commissaire aux Comptes**

Le Président Bernard VERGIER remercie Monsieur Luc CRESPO puis il donne la parole à Monsieur Emmanuel GINESTE, Commissaire aux Comptes.

Monsieur Emmanuel GINESTE, Commissaire aux Comptes, présente son rapport. Il s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je vais vous donner lecture de mon rapport de commissaire aux comptes. Je vous rappelle que le commissaire aux comptes est mandaté par l'Assemblée pour regarder dans le détail les comptes, auditer les comptes, contrôler les flux, les actifs et passifs, de façon à donner son opinion comme le fait la Commission des Finances et des Comptes sur la qualité des comptes et forts des éléments qui vous sont rapportés par le Commissaire aux Comptes et la Commission des Finances et des Comptes, il vous reviendra la possibilité de voter ou pas les comptes qui vous sont présentés.

Donc nous avons mené des travaux à la fois sur les procédures, nous sommes en train de finaliser des travaux concernant les flux de trésorerie, donc tout ce qui touche aux virements, aux paiements par chèques, les procédures sont satisfaisantes. Le gros des flux de trésorerie se fait aujourd'hui par virement. On a quelques remarques sur ces éléments là mais éventuellement, on n'a pas encore débriefé avec le Président et avec Guillaume, donc on vous en dira un peu plus lorsqu'on aura finalisé les travaux. La procédure de signature des chèques, elle, est extrêmement sécurisée et même un petit peu lourde puisqu'il y a 5 ou 6 personnes en moyenne qui valident la même dépense. Les flux espèces sont relativement limités. Les opérations de trésorerie, que ce soit les flux entrant ou sortant, pour notre part n'appellent pas de commentaire particulier quant aux procédures et les risques nous semblent maîtrisés.

Pour ce qui est des comptes, on vous a présenté un certain nombre d'éléments. Je n'ai pas grand-chose à ajouter. Sur les flux, donc le compte de résultat, bien avoir à l'esprit que cette année vous avez bénéficié d'une subvention complémentaire de 300 000 €. C'est quelque chose qui à priori ne se reproduira pas l'année prochaine. Donc attention à cette baisse des ressources, ressources qui sont maîtrisées en grande partie par la Chambre régionale. Du temps où on ne dépendait pas de la Chambre régionale, on avait beaucoup plus de latitude quant à la collecte de la taxe pour frais de chambre.

Au niveau des charges, on vous l'a dit, des efforts importants ont été faits pour réduire les effectifs, réduire les dépenses. Donc effectivement on le mesure d'ores et déjà dans les comptes 2017 et l'effet devrait être amplifié dans les comptes 2018.

Pour ce qui est de la situation du bilan, actif, passif, la situation financière est extrêmement saine. L'endettement est limité. Vous avez vu que ces dernières années on a beaucoup autofinancé les opérations donc la trésorerie est en partie consommée mais elle n'a pas été évoquée donc je vais quand même vous la préciser. On a vu que la capacité d'autofinancement c'est 1,5 millions donc la trésorerie s'est améliorée au cours de l'exercice. On avait une trésorerie qui était de 3,9 millions d'euros environ l'année dernière, elle est passée 5,4 millions cette année. L'année prochaine, petit bémol, vous savez qu'il y avait un appel de 1,8 million d'euros qui a été fait par l'État. La CCI de Vaucluse a choisi de ne pas payer cette somme et de la contester, donc elle est bien sûr provisionnée en dette. La contrepartie c'est

qu'on a 1,8 million dans les 5,4 millions dont je vous parle qui est appelé à être reversé à l'État un jour ou l'autre.

Par ailleurs, il a été indiqué qu'un certain nombre de biens immobiliers du patrimoine immobilier de la Chambre a été mis en vente et vendus donc vous allez avoir un surcroît de trésorerie l'année prochaine donc la capacité d'autofinancement devrait être excellente l'année prochaine et le niveau de trésorerie aussi. Il vous appartiendra de voir comment vous mobilisez ces fonds et quels sont les projets que vous menez puisque vous avez, de par les efforts, réduit les coûts de fonctionnement mais vous avez dégagé de la trésorerie en vendant et en rationalisant les différents sites de la Chambre.

Peut-être un dernier mot sur la concession au niveau de l'Aéroport. Premièrement sachez que le non renouvellement de la concession entraînerait probablement des réductions nécessaires des effectifs et des moyens de la Chambre dans la mesure où le fonctionnement de cet Aéroport consomme des ressources au Service Général et ailleurs et que la suppression des ressources liées à l'Aéroport aurait un impact sur les autres services, surtout le Service Général de la Chambre. Par ailleurs, vous l'avez vu dans le fonds de roulement qui est négatif, fonds de roulement négatif ça veut dire que la Chambre a avancé de la trésorerie à l'Aéroport, le jour où on coupe le cordon totalement si on a avancé de la trésorerie et qu'on n'a pas réussi à la récupérer, ça veut dire qu'on aura une perte sèche liée à cette avance. Donc je tenais à vous le préciser.

Ayant fait ces petits rappels sur les comptes, donc comme chaque année on a été reçus par Guillaume, on a passé plusieurs semaines sur place un peu étalées dans le temps. Nous n'avons pas rencontré de difficultés. Nous avons de bons échanges avec la Chambre. Dès lors qu'il y a des difficultés ou des problématiques particulières nous en discutons en amont de façon à nous mettre d'accord sur les opérations et les modalités de traitement de ces opérations donc je n'ai pas de remarques particulières et je peux certifier que les comptes sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations écoulées c'est-à-dire le compte de résultat et du patrimoine de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse.

Voilà j'en ai terminé pour mon rapport. »

#### ▪ **Approbation**

Le Président Bernard VERGIER remercie Monsieur Emmanuel GINESTE puis il sollicite les Membres pour savoir s'ils ont des questions.

Madame France BARTHELEMY-BATHELIER : « Oui ce budget exécuté 2016 est contenu, maîtrisé. Nous avons particulièrement apprécié les tableaux d'autofinancement par secteurs qui donnent véritablement l'état. Ensuite, on aurait aimé avoir plus d'informations quant à la capacité à rembourser les emprunts par secteur. Voilà. »

Monsieur Guillaume BERNARDELLI : « Aujourd'hui les deux emprunts que nous avons en cours sur la Chambre, il y en a un qui concerne la pelle hydraulique sur le Port, un petit emprunt de 129 000 euros. La concession aujourd'hui, comme je l'ai dit tout à l'heure, récupérant deux nouvelles locations qui ramènent des loyers conséquents est en capacité de rembourser ces emprunts. Les emprunts qui vont être sollicités sur 2017, un concerne le Port pour 875 000 euros. Le Port avec cette nouvelle activité locative est en capacité de les rembourser sans problèmes parce qu'il va générer une capacité d'autofinancement de l'ordre de 140 000 euros l'an prochain.

Le deuxième emprunt en cours que nous avons actuellement concerne la Cité de l'Alimentation. Site qui est à la vente et qui doit être vendu le mois prochain. Quand nous allons vendre la Cité de l'Alimentation nous allons rembourser les emprunts qui sont de l'ordre de 700 000 euros actuellement et le deuxième emprunt qui est prévu en 2017 mais donc qui n'est pas mobilisé sur 2016 va concerner le secteur enseignement formation. Là par contre les chiffres du secteur enseignement formation sont déficitaires pour le moment. Il y a effet de vases communicants donc c'est le siège qui finance.

Voilà ce que je pouvais vous dire aujourd'hui, éventuellement pour la prochaine présentation des budgets, on fera ce ratio par secteurs. »

Madame France BARTHELEMY-BATHELIER : « C'est très clair, merci. Nous avons bien noté la disparité entre les différents secteurs justement, évidemment.. »

Monsieur Guillaume BERNARDELLI : « Oui, l'activité formation aujourd'hui est clairement déficitaire. C'est pour cela que les sites sont à la vente. L'objectif de mutualiser tout sur un seul site doit nous permettre à terme d'équilibrer. »

Le Président Bernard VERGIER met cette délibération et les rapports présentés au vote :

Qui est contre ?            0 voix

Qui s'abstient ?            0 voix

Les Membres à l'unanimité approuvent le budget exécuté 2016 ainsi que le rapport de la Commission des Finances et des Comptes et le rapport du Commissaire aux Comptes.

### **3. INSTITUTIONNEL**

#### **1) Désignation d'un Conseiller Technique**

Monsieur le Président Bernard VERGIER présente la délibération concernant la désignation d'un Conseiller Technique.

Notre Institution Consulaire compte actuellement 30 Conseillers Techniques. Notre Règlement Intérieur en prévoit un maximum de 40.

Ceux-ci sont choisis par l'Assemblée Générale sur proposition du Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie parmi des personnalités qui, par leurs fonctions, peuvent apporter à la Chambre le concours de leur compétence.

En sa qualité de Délégué Territorial de la Direction Territoriale Rhône Méditerranée de la Compagnie Nationale du Rhône, je vous propose la désignation de Monsieur David FERRY au poste de Conseiller Technique de notre Institution Consulaire.

Le Président demande aux Membres s'ils acceptent cette proposition et la désignation de cette personnalité au poste de Conseiller Technique de l'Institution Consulaire.

Il sollicite les Membres pour savoir s'ils ont des questions. Puis il met cette délibération aux voix.

Qui est contre ?            0 voix

Qui s'abstient ?            0 voix

À l'unanimité, les Membres approuvent la désignation de Monsieur David FERRY au poste de Conseiller Technique de l'Institution Consulaire.

### 3. INSTITUTIONNEL

#### 2) Modification du Règlement Intérieur

Monsieur Michel MARIDET, Directeur Général, présente la modification du Règlement Intérieur.

La présentation de cette délibération fait suite aux propositions qui ont été faites de la part de certains élus lors de l'avant dernière Assemblée Générale.

Il s'agit de préciser les conditions du déroulement des Assemblées Générales.

Vous avez pu prendre connaissance des propositions qui ont été introduites dans l'article 32 que je vous rappelle :

*« Tout intervenant peut solliciter au début de son intervention l'interruption temporaire de l'enregistrement de manière à ce que ses propos ne soient pas retranscrits dans le procès-verbal. Tout intervenant a également la faculté de venir auditionner sa propre intervention pendant les horaires d'ouverture de la Chambre de Commerce et d'Industrie, sous réserve d'un préavis de 5 jours francs. »*

*Les enregistrements des séances sont conservés et sauvegardés pendant la durée de la mandature sur le réseau sécurisé de la Chambre de Commerce et d'Industrie. »*

Je vous rappelle que si vous votez favorablement cette modification, elle sera soumise à l'homologation de notre Tutelle et deviendra définitive dès l'autorisation par la Tutelle, qu'elle soit formelle ou tacite (sous un délai de 2 mois), la consultation de la Tutelle faite en amont de cette séance n'étant qu'informelle.

Monsieur Michel MARIDET propose au Président de mettre aux voix cette délibération.

Le Président Bernard VERGIER reprend la parole. Il sollicite les Membres pour savoir s'ils ont des questions.

Monsieur Jacques BRES : « Oui s'il vous plaît j'ai une interrogation que beaucoup probablement ont relevée. Il est dit, je cite : tout intervenant a également la faculté de venir auditionner sa propre intervention pendant les horaires d'ouverture, etc. » J'avais cru comprendre que tout élu avait la possibilité de venir auditionner l'ensemble de l'enregistrement sinon il n'y a aucun intérêt. Venir écouter ce qu'on a dit, je suppose que beaucoup se souviennent de ce qu'ils ont dit pendant une réunion. Je propose le texte suivant, alors je ne sais pas si ça peut avoir une valeur juridique : « tout intervenant a également la faculté de venir auditionner l'enregistrement pendant les horaires d'ouverture, etc. » Quel est l'intérêt d'écouter ce qu'on a dit, j'en reviens à ma première intervention dans le cadre du PV où je souhaite que l'enregistrement soit probablement écouté pour savoir si le terme que j'ai cité apparaît vraiment dans les propos. Si on ne peut pas l'écouter, je ne vois pas l'intérêt. Ça ne sert à rien de les conserver en plus. »

Monsieur Michel MARIDET : « J'entends la demande. Sans esprit polémique aucun, il me semble que la première demande qui avait été faite était celle de pouvoir venir écouter ses propos de façon à pouvoir comparer si les propos qui étaient retranscrits étaient bien ceux qui avaient été tenus en séance. Donc voilà. La délibération a été faite en vertu de la demande initiale qui avait été faite. »

Monsieur Jacques BRES : « Admettons. Je veux bien, Monsieur le Président, convenir que peut-être nous avons été un peu béotiens dans notre réflexion mais, me semble-t-il, le bon sens voudrait que les enregistrements servent de preuve à toutes les questions qui sont ultérieurement posées par rapport à une assemblée. Si on ne doit pouvoir écouter que les propos qui sont les nôtres, je ne vois pas l'utilité et puis c'est difficile à gérer convenez-en. Donc voilà, après demandons l'avis de l'assemblée. »

Propos de Monsieur Alain GABERT. Hors micro. Inaudible.

Monsieur Jacques BRES : « C'est gentil ça mon cher Alain. Je pense que c'est une affirmation déplacée. Avoue que pour aujourd'hui je suis d'un calme exemplaire. N'ouvre pas une polémique qui ne sert à rien. Essaie de répondre avec bon sens à ma sollicitation. »

Monsieur Alain GABERT : « Je vais répondre avec bon sens. On est 34, si 34 personnes viennent écouter le truc de la séance, ça veut dire qu'on va mobiliser 3 personnes pendant une semaine ... C'est n'importe quoi voilà. »

Monsieur Jacques BRES : « Et alors ? C'est fait pour ça ! Moi qui suis un vieil élu de la Chambre de Commerce ... »

Monsieur Alain GABERT : « Pour qu'il y ait le moins de polémique possible c'est de passer aux voix, ou la délibération qui est écrite, ou la délibération que tu proposes. Voilà. C'est déjà pas mal. »

Monsieur Jacques BRES : « Moi je ne propose rien, je fais appel au bon sens de l'ensemble des gens. »

Monsieur Alain GABERT : « C'est ton bon sens, après c'est le nôtre. Chacun le sien. »

Monsieur Jacques BRES : « Pardon ? »

Propos inaudibles dans la salle.

Monsieur Jacques BRES : « Alors, posons la question différemment. Qui a la possibilité, au sein de cette assemblée, d'écouter l'intégralité de l'enregistrement ? »

Monsieur Michel MARIDET : « Le Secrétariat Général, chargé de la rédaction du compte-rendu de l'Assemblée Générale, se sert de l'enregistrement pour établir le PV de l'Assemblée Générale. À ma connaissance, personne d'autre, en tous cas à ce jour depuis que je suis en poste, n'a demandé ... »

Monsieur Jacques BRES : « Je n'en doute pas. Donc ça répond partiellement à l'inquiétude de Monsieur le Maire qui dit si nous sommes 34 à venir écouter un enregistrement ça va perturber le fonctionnement de la Chambre par la mobilisation de plusieurs élus. »

Monsieur Alain GABERT : « Oui mais jusqu'à maintenant il n'y avait pas de polémique sur tout et sur n'importe quoi. »

Monsieur Jacques BRES : « Ah, Alain ... Quel est l'intérêt de ce type de comportement ? »

Monsieur Alain GABERT : « Jacques, et le tien ? ... »

Monsieur Jacques BRES : « Alain, Alain ... On se connaît depuis 30 ans. »

Monsieur Alain GABERT : « Justement ... »

Monsieur Jacques BRES : « Arrête ... Par exemple ... »

Monsieur Alain GABERT : « Moi j'arrête si tu arrêtes. »

Monsieur Jacques BRES : « Mais moi j'arrête pas ... J'arrête moi. J'essaie tout simplement de faire avancer quelque chose qui pose question. »

Monsieur Alain GABERT : « Je suis comme toi, j'essaie de faire avancer ... »

Monsieur Jacques BRES : « Monsieur le Directeur Général, dans le cadre de ma première intervention sur la rédaction du PV de l'Assemblée du 26 avril, comment allez-vous procéder pour vérifier si les dires que j'affirme sont vrais ? »

Monsieur Michel MARIDET : « On va écouter les propos tenus en Assemblée évidemment. L'enregistrement des débats justement sert à ça. L'enregistrement des débats nous permet de vérifier les propos qui ont été tenus et constitue une preuve flagrante. Voilà ... Effectivement vous avez souhaité la modification du PV donc on se servira de l'enregistrement pour vérifier la modification du PV. »

Monsieur Jacques BRES : « Je clôture après cette affirmation. Dans la demande que j'ai faite précédemment, vous dites, ce n'est pas vrai, ce que vous demandez n'a pas été dit. Je demande à vérifier, comment fait-on ? »

Monsieur Michel MARIDET : « C'est-à-dire ? On contesterait ? »

Monsieur Jacques BRES : « La note d'agrafage que je demande, oui. »

Monsieur Michel MARIDET : « On vous présentera les propos enregistrés et voilà. On vous dira voilà les propos enregistrés, voilà ce qui a été dit. Ensuite il vous appartiendra de juger si ce qui a été dit est conforme à votre demande ou si effectivement c'est différent. »

Monsieur Jacques BRES : « Donc ça ne concerne pas que mes propos, ça concerne les autres propos aussi. »

Monsieur le Président Bernard VERGIER : « Bon vous voulez qu'on vote ? »

Monsieur Jacques BRES : « Vous faites ce que vous voulez. »

Monsieur Alain GABERT : « Allez on vote. »

Monsieur Jacques BRES : « Nous on vote contre, c'est sûr. »

Monsieur le Président Bernard VERGIER : « Qui est pour la première proposition ? Que les élus. »

Monsieur Jacques BRES : « Attendez je vois plus de votants que d'élus c'est un peu ennuyeux Monsieur le Président. »

Monsieur le Président Bernard VERGIER : « Oui oui que les élus peuvent voter, les Membres Titulaires ! »

Qui est pour            16 voix

Qui est contre ?        14 voix

Les Membres, par 16 voix contre 14, approuvent la modification du Règlement Intérieur telle qu'elle vient de leur être présentée.

Monsieur Alain GABERT : « Par contre, quand il y a vraiment un litige, moi je suis d'avis, cas exceptionnel, quand il y a vraiment un litige, que celui qui est pour, celui qui est contre, tous les deux ensemble puissent écouter la bande. »

Monsieur Jacques BRES : « En présence des services de la Chambre, merci mon cher Alain. »

Monsieur Alain GABERT : « En cas de litige, pas n'importe quand n'importe comment. »

Monsieur Jacques BRES : « Je n'en demandais pas plus. »

Monsieur le Président Bernard VERGIER : « Non moi ce dont j'avais peur c'est que les 34 on arrive ... Automatiquement, vous le savez très bien on est quand même tous de bonne volonté et on s'adapte. On n'est pas que pour les formalités, il faut les respecter, mais on est quand même tolérants, voilà. »

À l'issue de ce vote, Monsieur Alain GABERT se retire de la séance.

### 3. INSTITUTIONNEL

#### **3) Pouvoir pour déposer l'offre de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse à la délégation de service public lancée par la Région Provence Alpes Côte d'Azur pour la gestion et l'exploitation de l'Aéroport Avignon-Provence**

Le Président Bernard VERGIER donne la parole à Monsieur Luc CRESPO pour présenter cette délibération, en sa qualité de Président de la Commission des Équipements Gérés.

Notre Institution Consulaire gère la plateforme aéroportuaire depuis plusieurs décennies.

Cela tant à travers des autorisations d'occupation temporaires (AOT) renouvelées à l'époque par l'État, que désormais par le biais d'une délégation de service public (DSP) qui avait été lancée par la Région.

Cette DSP, d'une durée initiale de 7 ans, a été prorogée deux fois pour venir à expiration le 17 mars 2018.

Au cours du premier semestre de cette année, le Conseil Régional PACA, propriétaire de la plateforme aéroportuaire d'Avignon-Provence, a lancé une consultation pour rechercher son gestionnaire futur des années 2018 à 2026.

Notre Institution Consulaire a déposé sa candidature aux termes du règlement de cette consultation.

Nous avons été informés le 9 juin 2017 de la sélection de cette candidature.

Il convient désormais de déposer notre offre qui débouchera sur des négociations avec le Conseil Régional.

Pour ce faire, une task force a été mise en place et un planning précis doit nous conduire au dépôt de l'offre dont la date prévisionnelle connue à ce jour serait le 21 juillet.

Sans attendre, vous êtes sollicités, Chères et Chers Collègues, pour confirmer et valider la participation de notre Institution Consulaire au dépôt d'une offre dans le cadre de sa candidature lancée pour la nouvelle DSP, et investir le Président Bernard VERGIER de tous pouvoirs à cet effet et à mener l'ensemble des négociations qui suivront le dépôt de l'offre, et dans l'éventualité où notre offre serait retenue, de nous substituer une société commerciale *ad hoc*, sous réserve de l'accord de la Tutelle.

Monsieur Luc CRESPO propose au Président Bernard VERGIER de mettre aux voix cette délibération.

Le Président remercie Monsieur Luc CRESPO puis il sollicite les élus pour savoir s'ils ont des questions.

Madame France BARTHELEMY-BATHELIER demande la parole, elle s'exprime en ces termes : « Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur cette éventualité au cas où l'offre serait retenue, notre offre, de substituer une société commerciale *ad hoc* ? »

Monsieur Michel MARIDET, Directeur Général, se propose de lui répondre : « Ce n'est pas notre volonté, cela fait partie du cahier des charges. C'est le Conseil Régional qui a stipulé, dans le cahier des charges qu'il a fait pour cette DSP, la création d'une société *ad hoc* pour la gestion de l'Aéroport. C'est une démarche générale dans les DSP, plus particulièrement dans les DSP concernant les équipements comme les ports ou les aéroports. C'est pour une meilleure clarté des comptes, pour une meilleure vision des flux financiers. Désormais d'une façon générale, les délégants demandent à ce qu'une société spécifique soit créée de façon à pouvoir identifier les flux financiers liés à l'exploitation de l'équipement. »

Madame France BARTHELEMY-BATHELIER : « Donc c'est nouveau ? C'est une nouvelle position ? »

Monsieur Michel MARIDET : « Ce sera effectivement une démarche nouvelle pour nous si nous avons la délégation de gestion de l'Aéroport. »

Madame France BARTHELEMY-BATHELIER : « Merci. »

Les Membres n'ayant plus de question, le Président met aux voix cette délibération.



Qui est contre ?            0 voix

Qui s'abstient ?            0 voix

À l'unanimité, les Membres confirment et valident la participation de notre Institution Consulaire au dépôt d'une offre dans le cadre de sa candidature lancée pour la nouvelle DSP, et investissent le Président de tous pouvoirs à cet effet et à mener l'ensemble des négociations qui suivront le dépôt de l'offre, et dans l'éventualité où notre offre serait retenue, de nous substituer une société commerciale *ad hoc*, sous réserve de l'accord de la Tutelle.

#### 4. ÉMISSION D'AVIS (CODE DE L'URBANISME)

Monsieur Michel MARIDET, Directeur Général, donne lecture de la délibération concernant l'émission d'avis relevant du Code de l'Urbanisme.

Considérant l'article L121-4 du code de l'Urbanisme qui associe les Chambres de Commerce et d'Industrie Territoriales aux Personnes Publiques associées à l'élaboration des Schémas de Cohérence Territoriale et des Plans Locaux d'Urbanisme,

Considérant l'article R214-1 du code de l'Urbanisme et l'article L. 214-1 du même code qui prévoient que les Chambres de Commerce et d'Industrie Territoriales sont consultées par les communes dans le cadre de l'instauration de droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains portant ou destinés à porter des commerces d'une surface de vente comprise entre 300 et 1 000 mètres carrés,

Considérant l'article 25 du Règlement Intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse qui prévoit que le Président bénéficie sur délibération de l'Assemblée Générale, d'une délégation de compétence pour exprimer au nom de la Chambre les avis requis par les lois et règlements sous réserve de rendre compte à l'Assemblée Générale des avis exprimés en application de la délégation qu'il a reçue,

Mais considérant également une décision en date du 19 décembre 2012 du Conseil d'État qui confirme que les avis qu'émet une CCI doivent être pris par une délibération de son Assemblée Générale eu égard au fait que si ces actes ne relèvent ni de l'administration ni du fonctionnement courant de la CCI, ils ne peuvent pas être délégués au titre de l'article L 712- du Code de Commerce à une autre instance, dont le Président,

Il est proposé à votre approbation les avis suivants que le Président a exprimés depuis la dernière Assemblée Générale du 26 avril 2017. Les élus ont pu en prendre connaissance :

- Avis favorable sur le projet arrêté du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lourmarin, sous réserve de prise en compte de nos observations.
  - Les documents transmis prennent en compte une partie des observations émises lors d'une précédente consultation.
  - Elle invite la commune à tenir compte des éléments suivants :
    - La protection des linéaires commerciaux. Dans la traduction réglementaire de la zone UA, la CCI de Vaucluse demande à la commune d'inscrire le dispositif de protection des linéaires commerciaux pour maintenir le tissu commercial et artisanal dans le cœur de ville. Cette disposition vise à pérenniser les commerces de proximité.
    - L'interdiction de changement de destination des commerces. Ce dispositif permet d'assurer une mixité fonctionnelle entre logement résidentiel et activités.
  
- Avis favorable sur la mise en place d'un droit de préemption commercial et artisanal sur la commune d'Uchaux, sous réserve de la prise en compte de l'observation portant sur le périmètre.
  - Comme le montre le rapport, cette action doit permettre à terme de pérenniser et développer le tissu commercial et artisanal afin d'assurer le maintien de la population résidente, de stabiliser les effectifs scolaires et d'offrir des commerces et services en adéquation avec les besoins de la population. La mise en place de la procédure de préemption s'inscrit dans le projet de redynamisation commerciale du centre village.
  - Pour pouvoir exercer son droit de préemption, la commune a délimité sur les zones U et AU, le périmètre de sauvegarde dans lequel le droit de préemption s'applique. Toutefois, ce périmètre élargi à l'ensemble de la commune ne correspond pas à l'esprit de la loi et la décision d'instaurer un périmètre de sauvegarde ne peut être motivée par des considérations d'ordre général. La CCI de Vaucluse demande à ce que le périmètre soit ciblé sur un secteur prioritaire (Hameau de la Galle et RD 11). Sa mise en œuvre doit être dûment motivée au regard du

contexte local par un rapport analysant la situation du commerce et de l'artisanat de proximité à l'intérieur du périmètre choisi ainsi que les menaces pesant sur ceux-ci.

- Le but est de conserver l'affectation commerciale des locaux compris dans le périmètre de sauvegarde.
- Avis favorable sur la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Maubec.
  - La présente modification apporte des évolutions mineures au document. Elle porte sur la levée partielle de l'emplacement réservé n°25.
- Avis favorable sur la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Saturnin-Lès-Apt.
  - Le présent rapport vise à modifier le secteur UEv des Vignaux en zone UC et à supprimer les règles prescrites des articles 5 (caractéristiques des terrains) et 14 (coefficient d'occupation des sols) de chaque zone.
  - La CCI de Vaucluse est favorable à la déclassification du secteur UEv. En effet, au-delà de cinq années de vacance commerciale, il est recommandé de changer la destination des constructions. Il est prévu que les deux ateliers, inoccupés depuis plusieurs années, soient reconvertis en équipements publics afin de répondre aux besoins des associations.
- Avis favorable sur le projet arrêté du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Roaix.
  - La CCI de Vaucluse pointe la qualité des documents réceptionnés. Elle rappelle qu'il conviendra de préserver les commerces de proximité en identifiant le linéaire commercial du cœur de ville et en développant des activités complémentaires à celles présentes dans la zone UA, sur les zones UE et 1AUe.
- Avis favorable sur le zonage, le règlement et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Apt.
  - La CCI de Vaucluse souligne la qualité des Orientations d'Aménagement et de Programmation, notamment sur les thématiques « déplacements » et « entrées de ville ».
  - Dans le règlement, la CCI de Vaucluse note la cohérence des dispositions prises, notamment en faveur du commerce de proximité. Les linéaires commerciaux ont été retraduits dans le plan de zonage. Par ailleurs, les règles de stationnement sont conformes à nos attentes. Elles ne limitent pas le développement et l'installation des entreprises.
  - Concernant les logements de fonction, la CCI de Vaucluse recommande de limiter, voire d'interdire, leur présence en zone d'activités économiques (notamment sur le secteur 1AUEi). L'objectif est de réserver le foncier disponible pour l'accueil d'activités économiques.
  - Concernant les réseaux numériques, nous rappelons qu'il est indispensable de prendre en compte la desserte des entreprises pour assurer leur extension et leur développement.
  - Concernant la cave coopérative, la CCI de Vaucluse préconise de la classer en zone UEi, autorisant les activités industrielles afin d'éviter les conflits d'usages et les risques de nuisances pouvant être générés si elle était classée en zone UEc, à vocation tertiaire.
- Avis favorable sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Valréas.

- Le PADD répond aux problématiques rencontrées en matière de développement économique de certains secteurs de la commune. Les orientations retranscrivent les enjeux énumérés lors de notre précédente consultation.
  - Concernant les friches industrielles, la CCI de Vaucluse demande à la commune de retranscrire les aménagements et les aspects extérieurs des secteurs IMCARVAU et Saint-Michel dans deux Orientations d'Aménagement et de Programmation distinctes. Par ailleurs, elle attire l'attention de la commune sur la nécessité de développer des activités économiques complémentaires à celles présentes dans le centre-ville afin d'éviter sa déprise commerciale.
  - Concernant les dispositifs en faveur des commerces de proximité et l'extension de la ZA du Grèze, la CCI de Vaucluse souhaite leur retranscription dans le plan de zonage et le règlement.
  - Concernant le tourisme, la CCI de Vaucluse recommande de saisir l'opportunité de la Cité du Végétal pour développer une offre touristique autour des secteurs de production en s'appuyant sur les entreprises existantes dans le domaine (Durance, SICAF,...). Cette approche particulière permettra de valoriser les filières de production locale tout en diversifiant l'offre (oenotourisme, visites, expositions autour de l'éco-extraction et du végétal...). Il s'agira de « marquer le territoire » en requalifiant la ville de Valréas comme une ville de destination.
- Avis favorable sur le projet arrêté du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Méthamis.
- Les documents prennent en compte les observations transmises lors d'une précédente consultation sur le diagnostic et le Projet d'Aménagement et de Développement Durable.
  - La CCI de Vaucluse tient à rappeler la nécessité de maintenir l'offre commerciale afin de préserver le lien social et de répondre aux besoins des habitants et des touristes.
  - Dans le cadre de l'étude réalisée pour la Communauté de Communes Ventoux Sud, il a été mis en exergue que la commune de Méthamis regroupait trois activités de proximité (café, épicerie, agence postale). Il convient de pérenniser ces activités et de les mettre en valeur par une signalétique commerciale et un éclairage public.
- Avis favorable sous réserve de prise en compte des observations émises sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation, le règlement et le zonage du Plan Local d'Urbanisme de la commune des Taillades.
- La CCI de Vaucluse vous fait part de ses remarques portant sur :
    - Les logements de fonction autorisés en zone UE,
    - La desserte numérique des entreprises.
  - Concernant les logements de fonction, lors de la réunion des Personnes Publiques Associées, la commune a précisé les modifications apportées (intégration de la zone 2AUe dans la zone UEb) sur le document graphique et le règlement. À partir de ces évolutions, la CCI de Vaucluse préconise :
    - Sur la zone UEa, une limitation de la surface de plancher à 80m<sup>2</sup> maximum avec une intégration de la construction dans le bâtiment d'activité. Il s'agit d'éviter que des parcelles soient subdivisées et que des habitations sans lien avec le fonctionnement de la zone d'activités (habitat discordant) viennent miter l'espace économique.

La CCI de Vaucluse tient à ce que :

    - Les logements de fonction soient justifiés par des impératifs liés au gardiennage ou à la gestion des établissements,
    - Les parcelles aient un accès unique (logement + activité),
    - Les piscines ne soient pas autorisées.
  - Sur la zone UEb, l'interdiction des logements de fonction. L'objectif est d'éviter les conflits d'usages/de voisinage et de réserver le foncier disponible pour l'accueil d'activités

économiques. Cette zone, dédiée au foncier économique, est vierge de toute construction à usage d'habitation.

- Concernant la desserte numérique des entreprises, la CCI de Vaucluse rappelle qu'il est indispensable de prendre en compte l'accès au réseau numérique, notamment la fibre optique, pour favoriser l'installation des entreprises.

Monsieur Michel MARIDET propose au Président de mettre aux voix cette délibération.

Monsieur le Président Bernard VERGIER reprend la parole et sollicite les Membres pour savoir s'ils ont des questions.

Madame France BARTHELEMY-BATHELIER demande la parole, elle s'exprime en ces termes : « Concernant la commune de Valréas, merci pour cet avis favorable. Toutefois, à la fin, concernant le tourisme, l'avis dit ceci « il y aurait pour développer une offre touristique autour des secteurs de production, il faudrait s'appuyer sur des entreprises existantes dans le domaine, Durance, SICAF, c'est le nom de ces entreprises entre autres, cette approche particulière permettra de valoriser les filières de production locales tout en diversifiant l'offre. Il s'agira de marketer le territoire en requalifiant la ville de Valréas comme une ville de destination ». Et là on fait état de la Cité du Végétal et je dois dire que malheureusement, l'actuelle municipalité a laissé partir une entreprise d'extraction de la lavande, du lavandin, vers la Drôme, au contraire au lieu de l'attirer sur ce site. Il aurait été bien que le service rencontre l'élue de la CCI que je suis, élue toutes catégories confondues, en ce secteur du Nord Vaucluse pour que j'apporte cette précision. De toutes façon il y a un problème à ce niveau là, oui. »

Monsieur Michel MARIDET propose de laisser répondre Madame Florence HERTEL, Directrice du Front Office. Celle-ci s'exprime en ces termes : « Bonsoir à tous, juste pour rappeler que l'avis donné est un avis consultatif, que lorsqu'on s'était rencontrées notamment lors de votre venue au sein du service Prospective, ce point avait été évoqué, après c'est aussi la décision de la commune. »

Madame France BARTHELEMY-BATHELIER : « Nous avons évoqué la commune de Valréas à propos de la friche industrielle d'Imcarvau mais pas du tout de la Cité du Végétal oui. Je vous en remercie c'était une fort belle réunion, très instructive, et nous avons pu échanger. Mais il serait bien qu'on puisse échanger aussi sur le terrain quand les agents de la CCI viennent. »

Madame Florence HERTEL : « Oui ce qui avait été évoqué à ce moment là de mémoire c'est la transmission d'avis qui aujourd'hui sont transmis au Président de la Commission d'Aménagement du Territoire. Est-ce que vous faites référence à ce point là ? »

Madame France BARTHELEMY-BATHELIER : « Nous avons demandé, et je vous le demande aujourd'hui, Monsieur le Président, de remettre en place le système des élus référents pour chacun des territoires de notre département. Et je me porte candidate pour le secteur de l'enclave. »

Monsieur le Président Bernard VERGIER : « On y travaille pour l'instant, on va sur les territoires. On rencontre les maires, on rencontre les présidents d'associations. »

Madame France BARTHELEMY-BATHELIER : « Je sais que vous êtes venu récemment à Valréas n'est-ce pas. »

Monsieur le Président Bernard VERGIER : « On a été très bien reçus par votre Maire, il faut le dire aussi et par les présidents d'associations. »

Madame France BARTHELEMY-BATHELIER : « Tout-à-fait, pardonnez-moi mais vous auriez pu avoir l'élégance d'inviter l'élue que je suis, toutes catégories confondues, pour que je participe à cet échange. Et je trouve assez déplorable qu'à chacun de vos déplacements vous n'invitez pas les élus. Et chacun d'entre nous ici, d'ailleurs vous auriez pu aussi étant élue de l'industrie, aller visiter une entreprise industrielle en plus. »

Monsieur le Président Bernard VERGIER : « On y retournera, on y retournera. »

Madame France BARTHELEMY-BATHELIER : « J'espère ... C'est dommage, sur 653 entreprises dans l'enclave, plus du tiers sont des entreprises industrielles. Oui. »

Monsieur le Président Bernard VERGIER : « On le note. »

Madame France BARTHELEMY-BATHELIER : « Et inviter en même temps à vous accompagner notre Vice-Président à l'Industrie. Je pense que ce serait bien. »

Monsieur le Président Bernard VERGIER : « Il ne faut pas qu'il pose des questions, qu'il soit bavard, sinon il faut réserver un hôtel ... »

Madame France BARTHELEMY-BATHELIER : « Et vous prouveriez ainsi qu'il n'y a pas deux poids, deux mesures Monsieur le Président, merci. »

Monsieur le Président Bernard VERGIER : « OK j'ai bien noté, merci Madame. »

Monsieur Jacques BRES : « Mais si je vous accompagne, Président, je demanderai aussi à Alain de venir. »

Monsieur le Président Bernard VERGIER : « Il est parti Alain. »

Madame France BARTHELEMY-BATHELIER : « En tous cas je tiens à remercier le service Prospective qui nous a reçu avec des techniciennes excellentes. Un très beau service. Merci. »

Monsieur le Président Bernard VERGIER : « Merci de le souligner. »

Puis le Président Bernard VERGIER met cette délibération au vote.

Qui est contre ?            0 voix

Qui s'abstient ?            0 voix

À l'unanimité, les Membres approuvent les avis émis par le Président depuis l'Assemblée Générale du 26 avril 2017.

## 5. COMMISSION CONSULTATIVE DES MARCHÉS

### Rapport des travaux

Monsieur Jean-Louis BONZI, Président de la Commission Consultative des Marchés, prend la parole pour présenter les travaux de cette Commission depuis la dernière Assemblée Générale. Il s'exprime en ces termes :

En préambule à ce rapport de nos travaux je tenais à vous rappeler les principes essentiels qui régissent la délivrance des avis de la Commission Consultative des Marchés.

Trois grandes règles garantissent le respect des principes fondamentaux de la commande publique et régissent le fonctionnement de notre Commission Consultative des Marchés :

1. Le choix d'une offre répondant de manière pertinente aux besoins de la Chambre de Commerce et d'Industrie, d'où l'importance de l'expression du besoin émise en amont du lancement d'un marché,
2. Le respect du principe de la bonne utilisation de nos deniers,
3. Et enfin, le respect du choix de l'offre considérée comme économiquement la plus avantageuse, le tout en conservant la traçabilité de l'achat.

Notre Commission Consultative des Marchés s'est réunie le 27 avril et le 24 mai 2017.

#### Le 27 avril 2017

Lors de cette séance, les Membres de la Commission Consultative des Marchés ont :

- Émis un avis et proposé l'attribution de la consultation n° 2017-211-008 passée sous la forme d'une Procédure Adaptée ayant pour objet un marché de Travaux intitulé « Création d'un parking sur le Campus de l'École hôtelière d'Avignon » à l'entreprise EUROVIA à MONTFAVET pour un montant de 207 581,91 € HT.  
Rappel des critères : Qualité technique : 60 % / Prix : 40 %.
- Émis un avis et proposé l'attribution de la consultation n° 2017-313-004 passée sous la forme d'une Procédure Adaptée ayant pour objet un marché de Fournitures Courantes et de Services intitulé « Entretien des espaces verts du site de l'Aéroport d'Avignon-Provence » à l'entreprise Vaucluse Jardin à Morières-les-Avignon pour un montant de 20 768,50 € HT (24 922,20 € TTC) / an.  
Rappel des critères : Qualité technique : 50 % / Prix : 50 %.

#### Le 24 mai 2017

Lors de cette séance, les Membres de la Commission Consultative des Marchés ont :

- Émis un avis et proposé l'attribution de la consultation n° 2017-211-007 passée sous la forme d'une Procédure Adaptée ayant pour objet un marché de travaux intitulé « Réaménagement du bâtiment C du Campus de l'École hôtelière d'Avignon » comme suit pour chacun des lots :
  - Lot 01 : Démolitions maçonnerie à l'entreprise EGEA AVIGNON pour un montant de 61 837,32 € HT (74 204,78 € TTC)
  - Lot 02 : Cloisons/ Faux plafonds à l'entreprise CPI ROQUEMAURE pour un montant de 31 541,47 € HT (37 849,76 € TTC)

- Lot 03 : Menuiseries à l'entreprise ADM BASSEREAU LE PONTET pour un montant de 26 565 € HT (31 878 € TTC)
- Lot 04 : Sols souples / Peintures à l'entreprise BOUCHON ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE pour un montant de 52 000 € HT (62 400 € TTC)
- Lot 05 : Agencement à l'entreprise ADM BASSEREAU LE PONTET pour un montant de 36 500 € HT (43 800 € TTC)
- Lot 06 : Ascenseur à l'entreprise KONE MARSEILLE pour un montant de 21 200 € HT (25 440 € TTC)
- Lot 07 : Électricité / Courants forts / Courants faibles à l'entreprise SET AVIGNON pour un montant de 55 000 € HT (66 000 € TTC) + option 2 502 € HT (3 002,40 € TTC)
- Lot 08 : Chauffage / Rafraîchissement / Traitement d'air / Plomberie / VMC à l'entreprise FROID PALOMBI CAVAILLON pour un montant de 54 000 € HT (64 800 € TTC)

Soit un total de 341 145,79 € HT (409 374,95 € TTC).

Rappel des critères : Capacité de l'entreprise : 30 % / Respect des délais : 30 % / Prix global : 40 %.

- Approuvé un avenant ayant pour objet la réduction de la prestation du marché 2013-110-010 « Entretien des espaces verts de la CCI de Vaucluse hors Aéroport », dont le titulaire est l'entreprise MANIE-BAT SAS à BOUILLARGUES. Le montant initial du marché se monte à 91 852,80 € TTC pour une durée de 3 ans. Cet avenant a pour objet la réduction de la prestation suite à la vente de la Cité de l'Entreprise, soit une moins value mensuelle HT de - 413,65 € du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 30 septembre 2017, pour un total de - 2 481,90 € HT.

Monsieur Jean-Louis BONZI remercie l'ensemble des Membres de la Commission Consultative des Marchés et propose au Président de mettre la délibération au vote.

Le Président Bernard VERGIER remercie le Président de la Commission Consultative des Marchés ainsi que tous ses Membres pour le travail qu'ils ont fourni dans le respect des textes régissant la commande publique. Il sollicite les Membres pour savoir s'ils ont des questions.

Monsieur Marc ANDRE demande la parole, il s'exprime en ces termes : « Monsieur le Président, j'ai une question auparavant s'il vous plait. Dans le document projet de délibérations que vous nous avez fait parvenir, en page 14 qui concerne le réaménagement du bâtiment C du Campus, il est noté que le lot 1 est destiné à être attribué à l'entreprise EGEA AVIGNON pour un montant de plus de 61 800 € HT et je passe les virgules. Par ailleurs, chaque élus ici présent a produit une déclaration d'intérêt dans le mois qui a suivi les élections, soit à fin décembre 2016, en application des articles 92 à 95 du Règlement Intérieur pour qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêt avec la CCI. Par conséquent, Monsieur le Président, pouvez-vous m'expliquer, alors que vous étiez co-gérant de l'entreprise EGEA du 30 juin 2015 jusqu'au 15 mars 2017 compris, date de votre démission, comment comptez-vous éviter le conflit d'intérêt dans ce cas précis ? »

Monsieur le Président Bernard VERGIER : « Moi j'ai démissionné de l'entreprise EGEA » propos suivants inaudibles.

Monsieur Marc ANDRE : « Donc vous avez démissionné effectivement le 15 mars 2017. »

Monsieur le Président Bernard VERGIER : « J'ai pas la date en tête, je vous le dis franchement. »

Monsieur Marc ANDRE : « C'est ce que je voulais vous entendre dire. Parfait. »

Monsieur le Président Bernard VERGIER : « J'ai pas la date en tête, je vous le dis franchement. » propos suivants inaudibles.

Madame France BARTHELEMY-BATHELIER : « Étant donné que cette démission est récente, vous ne pouviez pas ignorer ce marché qui était en cours, enfin qui allait se présenter. Vous ne pouviez pas l'ignorer. »

Monsieur le Président Bernard VERGIER : « La Commission des Marchés je ne m'en occupe pas, je ne veux rien savoir là-dessus. »

Madame France BARTHELEMY-BATHELIER : « Non quand vous étiez co-gérant de cette entreprise ... »



Monsieur le Président Bernard VERGIER : « J'ai démissionné pour des raisons personnelles. Donc ça laisse libre l'entreprise EGEA. Personnellement la Commission des Marchés il y a un Président, je lui fais confiance, il y a une équipe et je ne veux pas entendre parler d'une virgule. »

Madame France BARTHELEMY-BATHELIER : « Oui mais le 15 mars 2017 quand vous avez démissionné, c'était pas possible que vous puissiez ignorer ce marché qui était en cours de préparation. »

Monsieur le Président Bernard VERGIER : « Personnellement, écoutez, l'entreprise EGEA, je n'y allais jamais, je n'étais pas au courant de ce qu'ils faisaient du tout. Personnellement, je pense que ils ont du répondre ... » suite des propos inaudibles.

Madame France BARTHELEMY-BATHELIER : « Il y a un conflit d'intérêt quelque part oui quelque part. Vous ne pouviez pas, vous ne pouviez pas, ignorer ce marché en préparation Monsieur, vous étiez donc cogérant. Vous étiez cogérant. Vous vous rendez compte ! »

Propos inaudibles dans la salle.

Monsieur le Président Bernard VERGIER : « Personnellement je n'étais pas au courant du tout. C'est les dates qui comptent. C'est la date qui compte. »

Madame France BARTHELEMY-BATHELIER : « Nous sommes désolés mais nous allons devoir voter contre parce qu'il y a conflit d'intérêt selon nous. Vous ne pouviez pas ignorer ce marché en préparation. »

Monsieur le Président Bernard VERGIER : « Madame ne me faites pas dire ce que je ne sais pas. J'ai fait partie de l'entreprise EGEA. Parce que je me suis préservé. Voilà je comprends très bien, étant du bâtiment, c'est sûr que ça change un peu d'entreprises, mais c'est des entreprises du Vaucluse également. »

Prise de parole dans la salle sans micro. Inaudible.

Monsieur le Président Bernard VERGIER : « Non, non, non c'est pas pareil. Si vous présentez les choses comme ça. Moi je peux vous répondre. Les dates, Monsieur Marc ANDRE, travaillait avant dans le passé, etc. il a été obligé de s'arrêter. Moi personnellement j'ai anticipé parce que si l'entreprise EGEA voulait, j'ai démissionné et l'entreprise EGEA s'est portée candidate. La signature qui compte c'est celle de l'attribution. Voilà. On va passer au vote. »

Monsieur Jacques BRES : « Monsieur le Président, je crois que certains membres nous ont quittés. C'est peut-être du à la lourdeur de cette réunion qu'au demeurant je corrobore, vous voudrez bien refaire l'appel pour savoir qui sont les présents. Ce qui ne remet pas en cause le quorum. Je ne parle pas du quorum Monsieur. »

Monsieur Michel MARIDET : « Le quorum est en début de séance. »

Monsieur Jacques BRES : « Oui, mais les votes sont à chaque vote. Alors qui nous a quittés ? »

Puis le Président Bernard VERGIER passe au vote. Il sollicite les élus à l'effet de l'investir de tous pouvoirs à l'effet de passer, signer et entériner les marchés ci-dessus évoqués, en conformité avec les avis de la Commission Consultative des Marchés et de lancer ou poursuivre les consultations évoquées ci-dessus.

Qui est contre ?            14 voix

Qui est pour ?            15 voix

Qui s'abstient ?            0 voix

Les Membres, par 15 voix contre 14, investissent le Président de tous pouvoirs à l'effet de passer, signer et entériner les marchés ci-dessus évoqués, en conformité avec les avis de la Commission Consultative des Marchés, et de lancer ou poursuivre les consultations évoquées ci-dessus.

## 6. CONTRATS ET CONVENTIONS

Monsieur Michel MARIDET, Directeur Général, poursuit par la présentation des contrats et conventions.

Au titre de la rubrique contrats et conventions, il vous est aujourd'hui proposé 8 conventions.

### **1) Renouvellement de la convention d'occupation précaire État / CCI Vaucluse (bureau Sous-Préfecture de Carpentras)**

Il s'agit pour cette convention de reconduire l'hébergement de notre Institution Consulaire à CARPENTRAS, par la mise à disposition par la Sous-Préfecture de Carpentras d'un bureau dans les locaux même de la Sous-Préfecture.

La durée est d'une année et cette mise à disposition est consentie à titre gracieux. Elle permet à l'un de nos agents techniques d'assurer des permanences pour le territoire de la commune de Carpentras et alentours.

### **2) Convention CCI Vaucluse / Comité Permanent pour la Promotion des Marchés**

La Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Vaucluse et le Comité Permanent pour la Promotion des Marchés décident d'agir en commun afin d'assurer un développement économique durable, propice au commerce non sédentaire et à la promotion de la profession et des marchés du département de Vaucluse. Le but est de promouvoir aussi les espaces, lieux, villes qui accueillent les marchés. Les deux structures s'engagent à mettre en œuvre un programme d'actions pour 2017.

Ces actions consistent en la poursuite d'actions pluriannuelles déjà engagées, et la mise en place de nouvelles actions ou groupes de travail :

- Informer les commerçants et artisans,
- Promouvoir et animer le commerce local,
- Assurer des actions de promotion.

Cette convention est conclue pour une durée ferme d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. La Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Vaucluse apportera au Comité Permanent pour la Promotion des Marchés un soutien financier dont le montant sera de 2 000 € pour l'année 2017.

### **3) Convention CCI Vaucluse / UCAV**

Par cette convention, la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Vaucluse et l'UCAV décident d'agir en commun afin d'assurer un développement économique durable, propice au commerce et à la promotion de la profession au travers un programme d'actions.

Elles consistent en la mise en place de nouvelles actions ou groupes de travail :

- Informer les commerçants et artisans via les associations, cette information pourra prendre différentes formes mais devra répondre aux besoins des commerçants et artisans et sera réalisée en partenariat avec la CCI selon la thématique retenue,
- Promouvoir et animer le commerce local, détection des besoins, et orientation vers les services compétents de la CCI,
- Assurer des actions de promotion des dispositifs CCI (Digishop, Esprit Client...)
- Accompagner les associations de commerçants et d'artisans à différents niveaux, création, animation et redynamisation.

La convention est conclue pour une année à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. La CCI Vaucluse apportera un soutien financier de 3 000 € à l'UCAV pour l'année 2017.

#### **4) Convention de partenariat tripartite Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse / FORMASUP PACA / CCI Vaucluse**

Cette convention vise à préciser les nouvelles modalités pédagogiques et financières permettant le développement et le fonctionnement de la Licence Professionnelle Hôtellerie Tourisme par la voie de l'apprentissage. Cette formation est mise en œuvre conjointement par le CFA Epure Méditerranée, l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse et l'École Hôtelière d'Avignon.

La convention est signée pour une durée égale à la durée du cycle de formation. Elle est renouvelable par tacite reconduction.

La Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Vaucluse s'engage à participer au financement de la formation en adressant chaque année des fonds libres de taxe d'apprentissage au CFA Epure Méditerranée. Pour cela le CFA Epure Méditerranée adressera chaque année un dossier de demande de fonds libres à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Vaucluse spécifiquement pour la licence Hôtellerie tourisme en accord avec la CCIR PACA.

La dotation de fonctionnement de la formation est calculée par le CFA Epure Méditerranée en application du protocole de gestion des fonds.

#### **5) Convention CCI Vaucluse / TOTAL MARKETING FRANCE**

Par cette convention, la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Vaucluse met à disposition de TOTAL MARKETING FRANCE des terrains sur le domaine public aéroportuaire pour le dépôt principal (320 m<sup>2</sup>), la station secondaire à créer (244 m<sup>2</sup>), l'Avgas et l'essence sans plomb à créer (245 m<sup>2</sup>), le stationnement des véhicules à créer (270 m<sup>2</sup>) et l'administration (80 m<sup>2</sup>).

Le bénéficiaire est autorisé à exploiter toutes les activités liées à la fourniture, au stockage et à la distribution aux opérateurs aériens des carburants aviation sur l'Aéroport Avignon-Provence.

Cette autorisation d'occupation est consentie pour une durée de 15 ans à compter du 1<sup>er</sup> février 2017 pour une redevance totale annuelle de 22 059,08 € HT.

#### **6) Contrat TOTAL MARKETING FRANCE / CCI Vaucluse (contrat d'opération)**

En suite de la convention précédemment citée, TOTAL confie à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Vaucluse des prestations de réception, de stockage et de distribution aux usagers des installations.

Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

En contrepartie des prestations assurées, TOTAL verse à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Vaucluse une rémunération se décomposant en un montant fixe annuel de 45 000 € HT et un montant variable basé sur le volume mensuel de produits servis aux clients (32 € HT/m<sup>3</sup> pour des volumes ≤ 1 500m<sup>3</sup>, 36€ HT/m<sup>3</sup> pour des volumes > 1 500m<sup>3</sup>).

#### **7) Convention CCI Vaucluse / SP1 CORUSCANT**

La société SP1Coruscant a proposé à la Région PACA et à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse que, sur une partie des parkings automobile de l'aéroport, la société SP1 Coruscant aménage à ses frais des structures de couverture sur lesquelles sont fixés des panneaux photovoltaïques, la vente de l'électricité produite se faisant au profit de la société SP1 Coruscant. Ce projet s'inscrit dans la politique environnement de l'aéroport.

Une convention initiale valant autorisation d'occupation du domaine public a été conclue entre les parties en date du 14 décembre 2010 (approuvée par l'Assemblée Générale du 28 septembre 2010). Le présent acte a pour objet de réitérer cet accord sous la forme authentique.

La Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Vaucluse met à la disposition de SP1 Coruscant des emplacements, situés sur deux zones d'une surface d'environ de 921m<sup>2</sup>. Le montant des investissements réalisés par l'occupant est de l'ordre de six cent mille euros (600 000 €) Cette autorisation est consentie en vue de l'exercice de l'activité de production et vente d'électricité à partir de l'installation de panneaux photovoltaïques.

La présente autorisation d'occupation est consentie pour une durée de vingt (20) ans à compter du raccordement de l'équipement au réseau EDF, réalisé le 26 juillet 2010. Elle prendra donc fin à l'échéance de ces vingt années, soit le 25 juillet 2030.

La redevance domaniale annuelle s'élève à 6 909.86 € pour l'année 2016.

### **8) Promesse d'autorisation d'occupation CCI Vaucluse / SARL PIPER**

Par cette promesse, la SARL PIPER sera autorisée à occuper un terrain dépendant du domaine public aéroportuaire afin de réaliser une construction immobilière comprenant 4 bâtiments en quatre phases sur une surface totale viabilisée de 6 592 m<sup>2</sup>, pour une durée de 40 ans, moyennant le versement d'une redevance domaniale annuelle de 51 417,60 € HT et une redevance sur les charges communes de 13 711,36 € HT, au total pour les 4 phases.

Cette promesse d'autorisation d'occupation constitutive de droits réels est consentie en vue de l'exercice par la SARL PIPER des activités de construction et exploitation locative de bâtiments de bureaux.

Enfin figurait initialement une neuvième convention Convention CCI Vaucluse / ENEDIS mais qui a été retirée de l'ordre du jour car elle mérite un examen complémentaire.

Monsieur Michel MARIDET propose au Président de mettre aux voix la présente délibération et les conventions qui lui sont rattachées.

Monsieur le Président Bernard VERGIER reprend la parole et sollicite les Membres pour savoir s'ils ont des questions et s'ils l'habilitent de tous pouvoirs à l'effet d'approuver les engagements ci-dessus, de signer ces documents et d'engager la Chambre de Commerce et d'Industrie, le tout avec faculté de substitution.

Monsieur Jacques BRES : « Monsieur le Président, avez-vous l'intention de faire voter globalement ces conventions ou unitairement ? »

Monsieur le Président Bernard VERGIER : « Globalement, si vous êtes d'accord. »

Monsieur Jacques BRES : « Auquel cas, nous souhaitons que la convention numéro 3 soit votée différemment des autres dans le cadre de la globalité que vous proposez et je crois comprendre notamment que la Présidente en exercice de cette entité là, que je salue d'ailleurs au demeurant en passant, ne pourra pas prendre part au vote puisque, bien entendu, il y a le conflit d'intérêt qui a fait débat tout à l'heure, n'est-ce-pas ? »

Monsieur le Président Bernard VERGIER : « Tout-à-fait »

Monsieur Jacques BRES : « Et je vous rappelle que dans le cadre du vote de cette convention n° 3, l'ensemble des membres du groupe qui font partie des 34 élus, comme vous aimez à le souligner, demandent un vote à bulletins secrets pour éviter la voix prépondérante du Président. Merci de m'avoir écouté. »

Monsieur le Président Bernard VERGIER : « Vote à bulletins secrets. »

Monsieur Jacques BRES : « C'est la loi, on l'applique. »

Monsieur le Président Bernard VERGIER : « Faites chauffer les pizzas ! »

Monsieur Jacques BRES : « Pardon ? »

Monsieur le Président Bernard VERGIER : « Faites chauffer les pizzas ! »

Monsieur Jacques BRES : « Il paraît que la dernière fois il ne restait rien, alors ...  
On peut peut-être procéder au vote des autres, comme vous le souhaitez. »

Madame France BARTHELEMY-BATHELIER : « Il y a beaucoup à dire sur ces conventions. Il y en a une notamment, celle d'autorisation d'occupation du domaine public par la SARL PIPER, je trouve que cette occupation du domaine public aéroportuaire est quand même un projet assez colossal à nos yeux. Construction immobilière à usage locatif de bureaux. C'est assez énorme, je crois pour 40 ans, c'est ça ? sur 6 592 m<sup>2</sup>. Ce n'est pas rien. On aurait aimé en discuter, en débattre. Mais bon, on n'a pas trop le temps. C'est un engagement, ce n'est pas rien. Je veux dire. On ne peut pas voter comme cela. »

Plusieurs propos tenus hors micro inaudibles.

Madame France BARTHELEMY-BATHELIER : « Il faut se rendre compte que cet espace ne sera plus à usage aéroportuaire. Et pendant 40 ans, pour qui ces bureaux ? Pour l'aéroport d'Avignon ces bureaux ? Non pas du tout. »

Monsieur Régis LAURENT : « Ce sont des investisseurs privés qui investissent sur la plateforme mais, (il n'y a plus Bénédicte PETIT), mais principalement lorsqu'il y a ce type de hangars qui sont faits, c'est toujours à vocation aéronautique. On n'est que dans la phase d'une promesse de location qui a été validée également par la Région en faveur de la SARL PIPER qui aura un droit réel, comme cela est permis sur la plateforme aéroportuaire. Effectivement c'est une grosse location mais comme on en a connu tant d'autres et ça contribue au développement de la plateforme Madame. »

Madame France BARTHELEMY-BATHELIER : « Ce que je lis dans la convention, c'est bien un projet de construction immobilière. »

Monsieur Régis LAURENT : « Oui, oui c'est ça. »

Madame France BARTHELEMY-BATHELIER : « À usage locatif de bureaux. »

Monsieur Régis LAURENT : « Oui, dont les entreprises hébergées auront une vocation aéronautique. »

Madame France BARTHELEMY-BATHELIER : « Merci de cette précision. »

Monsieur Régis LAURENT : « Non, mais je vous le préciserai rapidement. »

Madame France BARTHELEMY-BATHELIER : « Ah merci. »

Monsieur Jean-Marie PUGGIONI : « Je précise, à moins que ce soit un homonyme, PIPER c'est un constructeur aéronautique qui fabrique, qui construit des avions. »

Monsieur Jacques BRES : « Je vous engage, Monsieur, à aller vérifier qui sont les actionnaires de la SARL PIPER et vous verrez que le lien n'existe pas. »

Madame France BARTHELEMY-BATHELIER : « C'est un homonyme. »

Monsieur le Président Bernard VERGIER : « Alors vous voulez voter à bulletins secrets pour la 3 et pour la 8 ? Pendant qu'on prépare, on va voter pour les autres conventions. »

Le Président Bernard VERGIER met aux voix les conventions suivantes :

- Renouvellement de convention d'occupation précaire État / CCI Vaucluse (bureau Sous-Préfecture de Carpentras)
- Convention CCI Vaucluse / Comité Permanent pour la Promotion des Marchés
- Convention de partenariat tripartite Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse / FORMASUP PACA / CCI Vaucluse
- Convention CCI Vaucluse / TOTAL MARKETING FRANCE
- Convention CCI Vaucluse / TOTAL MARKETING FRANCE (contrat d'opération)
- Convention CCI Vaucluse / SP1 CORUSCANT

Qui est contre ?            0 voix

Qui s'abstient ?            0 voix

Les Membres, à l'unanimité, habilite le Président Bernard VERGIER de tous pouvoirs à l'effet d'approuver les engagements suivants :

- Renouvellement de convention d'occupation précaire État / CCI Vaucluse (bureau Sous-Préfecture de Carpentras)
- Convention CCI Vaucluse / Comité Permanent pour la Promotion des Marchés
- Convention de partenariat tripartite Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse / FORMASUP PACA / CCI Vaucluse
- Convention CCI Vaucluse / TOTAL MARKETING FRANCE
- Convention CCI Vaucluse / TOTAL MARKETING FRANCE (contrat d'opération)
- Convention CCI Vaucluse / SP1 CORUSCANT

de signer ces documents et d'engager la Chambre de Commerce et d'Industrie, le tout avec faculté de substitution.

Monsieur le Président Bernard VERGIER : « Il me semble que vous avez des Membres qui sont partis également ? Non ? Vous êtes au complet ? »

Monsieur Michel MARIDET : « De toute façon on va vérifier avec le registre des votants. »

Monsieur Jacques BRES : « Vous pouvez vérifier. Par contre Monsieur le Président, je ne sais pas ce que tu en penses France, peut-être que la 8 on pourrait éviter de demander un vote à bulletins secrets, dans la mesure où il n'y a pas, 1 de conflit d'intérêt, et 2 le résultat est probant, on sait pertinemment ce qu'il va être. Donc on peut le faire, si vous le souhaitez, à main levée, ce qui évitera de perdre du temps qui est précieux pour tout le monde, surtout pour les entrepreneurs qui sont présents dans cette salle et qui ont des entreprises sur les bras en cette période économique encore difficile. »

Madame Sonia STRAPELIAS : « Oui donc je vous confirme qu'en tant que Présidente de l'UCAV je ne prends pas part au vote qui concerne la convention numéro 3. Merci. »

Monsieur Jacques BRES : « Merci Madame. »

Monsieur le Président Bernard VERGIER : « Vous avez pu constater que le signataire n'est pas Sonia STRAPELIAS. C'est le trésorier ? »

Madame Sonia STRAPELIAS : « C'est Jean-Claude PERRIER. D'autant qu'en plus je suis en disponibilité en ce moment. Pour l'instant je n'ai pas repris mes fonctions. Mais peu importe, c'est pas grave. »

Monsieur le Président Bernard VERGIER : « On vote pour la 8 ? »

Monsieur Jacques BRES : « À main levée. »

Le Président Bernard VERGIER met aux voix la convention numéro 8 - Promesse d'autorisation d'occupation CCI Vaucluse / SARL PIPER

Qui est contre ? 14 voix

Qui est pour ? 15 voix

Qui s'abstient ? 0 voix

Les Membres, par 15 voix contre 14 habilent le Président Bernard VERGIER de tous pouvoirs à l'effet d'approuver la convention CCI Vaucluse / SARL PIPER, de signer ce document et d'engager la Chambre de Commerce et d'Industrie, le tout avec faculté de substitution.

Monsieur Michel MARIDET : « Que fait-on pour la convention numéro 3 ? À bulletins secrets ? »

Monsieur Jacques BRES s'adresse à Monsieur Michel MARIDET hors micro concernant la voix du Président qui est prépondérante. (les propos sont difficilement audibles donc non retranscrits précisément)

Monsieur Michel MARIDET : « Non, non, non Monsieur BRES, sauf si le Président décide de déclarer son vote. C'est prévu. Ça veut dire qu'officiellement il dira s'il a voté pour ou contre, pour qu'on puisse déterminer justement, puisqu'il a une voix prépondérante en cas d'égalité, si sa voix est prise en compte ou pas. »

Monsieur Jacques BRES : « C'est prévu par quoi, par qui et comment ? Je préfère laisser Jacques RIGOUARD vous répondre. »

Madame France BARTHELEMY-BATHELIER : « C'est un peu tordu. »

Monsieur Jacques RIGOUARD : « C'est un peu tordu cette histoire là. Personne n'empêche quelqu'un de voter d'un biais et de dire qu'il a voté de l'autre. Ça ne tient pas debout. »

Monsieur Michel MARIDET : « Ce n'est pas moi qui fait le règlement Monsieur RIGOUARD. Moi je suis le gardien du temple. J'essaie de faire en sorte de conserver à l'assemblée la régularité. Voilà. »

Monsieur Jacques BRES : « Le règlement intérieur, mon cher Michel, dit que si 12 élus demandent le vote à bulletins secrets, cela doit être appliqué, appliquons le ! et dépêchons-nous parce que tout le monde a soif ! »

Monsieur Michel MARIDET : « On votera à bulletins secrets, en cas d'égalité des voix le Président dira officiellement quelle a été sa décision de vote et comme il a une voix prépondérante, à partir de là, on verra si il y a une majorité pour l'un ou pour l'autre. Voilà. »

Monsieur Jacques BRES : « Non, non, ça c'est une interprétation que je n'accepte pas. »

Monsieur Michel MARIDET : « Non ce n'est pas une interprétation, je suis désolé. Donc si vous ne souhaitez pas ... »

Monsieur Jacques BRES : « La voix du Président n'est pas prépondérante ce sont les termes ... »

Monsieur Michel MARIDET : « Si cela ne vous convient pas, vous ferez un contentieux. À un moment donné, si vous voulez, moi je peux tout entendre. Encore une fois je répète, j'essaie de rester complètement objectif et j'essaie de faire en sorte que cette assemblée fonctionne dans les meilleures conditions possibles. Moi je vous ai dit ce qu'il en est. Si maintenant vous souhaitez ... »

Monsieur Jacques BRES : « J'avoue être un béotien en matière juridique comme beaucoup d'ailleurs. J'ai lu avec précision me semble-t-il dans le règlement intérieur, que lorsque le vote à bulletins secrets est

réclamé ou sollicité par au moins 12 membres élus de la CCIT, le résultat de ce vote, la voix du Président n'est pas prépondérante. Alors après on peut débattre sur quoi veut dire la voix du Président n'est pas prépondérante. »

Monsieur Michel MARIDET : « Ce serait nier le fait que le Président ait une voix prépondérante sous prétexte qu'on changerait la modalité de vote, ce n'est pas possible. »

Propos de Monsieur Jacques RIGOUARD hors micro. Inaudibles.

Monsieur Michel MARIDET : « Écoutez, on va voter comme ça. Si ça ne vous convient pas, ce que je peux tout-à-fait comprendre, il vous appartiendra de faire un recours. Moi je vous dis que les textes sont comme ça. »

Propos de Monsieur Laurent BACHAS hors micro. Inaudible.

Madame France BARTHELEMY-BATHELIER : « À votre avis ? »

Monsieur Jacques BRES : « Monsieur vous en devenez grossier et je ne crois pas que vous puissiez vous exprimer de cette façon en n'étant pas un élu. Je vais quand même vous répondre très simplement. »

Monsieur Laurent BACHAS : « Je ne suis pas un élu mais j'ai le droit de parler. Je suis un chef d'entreprise comme vous. »

Monsieur Jacques BRES : « Moi aussi. »

Monsieur Laurent BACHAS : « Moi je suis jeune. Vous, vous êtes vieux. »

Monsieur Jacques BRES : « C'est vous qui le dites. »

Monsieur Laurent BACHAS : « Vous avez beaucoup plus de temps que moi dans la vie. Aujourd'hui vous êtes en train, puisque ça fait plusieurs fois que j'assiste aux assemblées générales (ça comble un petit peu aussi le temps pendant que les bulletins arrivent). Vous essayez toujours de faire en sorte que l'assemblée générale ne se passe pas de manière correcte, vous n'avez encore pas digéré le fait que votre élection n'ait pas été totale et parfaite et ait eu l'unanimité de tous les chefs d'entreprises. Il serait sympathique qu'un jour vous puissiez accepter que les petites entreprises aient voté différemment de ce que vous aviez espéré et que pour une fois que la Chambre de Commerce peut s'occuper des gens qui sont un peu plus petits....

Monsieur Jacques BRES : « On a trouvé un deuxième Alain. »

Monsieur Laurent BACHAS : « Il est parti, il faut bien que je le remplace. »

Monsieur Jacques BRES : « Oui bon ça suffit ... »

Monsieur Laurent BACHAS : « Et vous apprendrez à me connaître au fur et à mesure des semaines et des mois que l'on va passer ensemble ... »

Madame France BARTHELEMY-BATHELIER : « Je vous rappelle que nous avons gagné les élections hein. 17 sièges obtenus, excusez nous, et gagné l'industrie. Donc ne parlez pas des entrepreneurs qui n'auraient pas voté pour nous, nous avons gagné les élections ... »

Monsieur Laurent BACHAS : « Donc il serait sympathique aussi que dans les débats les choses puissent avancer et que toujours faire des procès d'intention et faire en sorte que ça n'avance pas, l'activité de la Chambre de Commerce est pour toutes les entreprises et pas forcément pour les grandes entreprises et que donc ... »

Madame France BARTHELEMY-BATHELIER : « Cher Monsieur, je vous rappelle que ce jour nous avons pratiquement tout voté hein ce soir de l'ordre du jour hein. »

Monsieur Laurent BACHAS : « Oui mais vous faites toujours en sorte qu'une assemblée générale qui peut durer 2 heures va en durer 3 pour juste vous faire plaisir et que l'on sache que vous êtes présents et que vous êtes là ... »



Madame France BARTHELEMY-BATHELIER : « Nous avons une finalité Monsieur. »

Monsieur Laurent BACHAS : « Oui qui est laquelle ? »

Madame France BARTHELEMY-BATHELIER : « Vous la découvrirez très vite. »

Monsieur Laurent BACHAS : « C'est-à-dire ? »

Madame France BARTHELEMY-BATHELIER : « Pour l'instant nous n'avons rien à dire, c'est pas l'objet du débat de ce soir. »

Monsieur Laurent BACHAS : « La finalité c'est d'embêter la Chambre de Commerce et d'empêcher qu'elle avance. »

Madame France BARTHELEMY-BATHELIER : « Pas du tout, non pas du tout. Sinon on la bloquerait complètement. »

Monsieur Laurent BACHAS : « Alors de toutes façons dans 5 ans il y aura de nouvelles élections et si vous faites une campagne correcte et régulière, peut-être que vous gagnerez. »

Madame France BARTHELEMY-BATHELIER : « Dites ! Pardon qu'est ce qu'on entend ? Notre campagne n'a pas été correcte ? Dites donc, parlez plutôt pour vous de votre côté. Parce que nous, nous avons des éléments en main que vous n'avez pas. Là je crois qu'il y a un problème hein, vous allez trop loin. Attention. »

Monsieur Michel MARIDET : « Madame, Messieurs, je vous propose, si vous le souhaitez, dans un souci d'apaisement, je vous propose que cette délibération soit retirée de l'ordre du jour et qu'elle fasse l'objet d'une délibération ultérieure. »

Monsieur Jacques BRES : « Merci Président c'est une excellente initiative. Merci. Même si c'est l'initiative du Directeur Général. »

Monsieur Michel MARIDET : « Je traduisais la pensée du Président. »

Monsieur Jacques BRES : « Il en revient au Président le mérite. Je suis d'accord. On clôture si vous le voulez bien. »

Monsieur le Président Bernard VERGIER : « Je suis tout-à-fait d'accord avec le Directeur Général. Je pense que cela mérite réflexion. »

## 7. QUESTION DIVERSE

### 1) PARTICIPATIONS EXTÉRIEURES - Adhésion à l'Association APESA 84

Le Président Bernard VERGIER termine par la proposition d'ajout d'une question diverse.

Chers et Chères Collègues,

Le Président du Tribunal de Commerce, Monsieur Gérard ARNAULT, nous a informés, postérieurement à l'envoi des convocations à l'Assemblée Générale, de sa volonté de constituer et signer les statuts de l'Association APESA 84 début juillet.

Si vous l'acceptez, et bien que cela ne soit pas prévu à l'ordre du jour, je souhaite introduire une question diverse pour terminer cette séance.

Il s'agit de l'adhésion de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse à l'Association APESA 84.

Le Président Bernard VERGIER met tout d'abord aux voix l'adjonction de ce point à l'ordre du jour :

Monsieur le Président Bernard VERGIER : « Est-ce que vous connaissez tous APESA ? »

Monsieur Jacques BRES : « Président, je vous rappelle que le MEDEF est aussi partenaire dans le cadre de cette affaire là et que non seulement je valide mais je soutiens votre proposition immédiate. »

Monsieur le Président Bernard VERGIER : « Nous aussi, pour tout vous dire, la CPME aussi. Donc c'est un bon geste qu'on fait pour nos chefs d'entreprise qui sont en difficultés. Je le vois comme ça et je suis ravi que le MEDEF le fasse aussi, et la CCI, si vous êtes d'accord, participera également. »

Monsieur Michel MARIDET : « Il s'agit de voter sur l'adjonction de ce point à l'ordre du jour. Ensuite on vous fera voter pour la délibération pour adhérer à l'Association. »

Qui est contre ?            0 voix

Qui s'abstient ?            0 voix

Monsieur Jacques BRES : « Maintenant il faut voter l'adhésion Président. »

Je constate que 29 membres ont accepté l'ajout de cette question diverse, nous allons donc procéder à la lecture de la délibération. Je cède la parole à Michel MARIDET, Directeur Général.

Monsieur Michel MARIDET, Directeur Général, prend la parole en ces termes :

- AJC84 - Association des juges consulaires de Vaucluse
- SELARL Max et Guillaume JOUVENCEAU - Greffier de tribunal de commerce d'Avignon
- CIP84 - Centre d'information sur la prévention du Vaucluse
- CCI - Chambre de commerce et d'industrie de Vaucluse
- CPME 84
- UP-MEDEF 84
- CMA - Chambre de métiers et de l'artisanat de Vaucluse
- L'ORDRE DES AVOCATS DU BARREAU D'AVIGNON
- CJD - Centre des jeunes dirigeants de Vaucluse

se proposent de créer une association loi 1901 dont le siège sera établi au Palais de Justice, 2 boulevard Limbert à Avignon et qui aura pour objet le déploiement du dispositif d'Aide Psychologique aux Entrepreneurs en Souffrance Aigüe « APESA » dans le département de Vaucluse au travers notamment des actions suivantes :

- L'organisation d'actions de prévention, d'information, de communication en promotion de la santé mentale et en prévention du suicide, de façon à améliorer le repérage, l'orientation, l'accompagnement et les prises en charge des chefs d'entreprises en situation de risque suicidaire, ainsi qu'un soutien aux familles endeuillées par le suicide d'un chef d'entreprise.
- L'accompagnement et la prise en charge de la souffrance psychique des professionnels, qui interviennent auprès des entreprises.
- La coordination avec l'association « APESA France » de la mise en place des actions de prévention. L'aide et l'assistance aux associations locales limitrophes de type « APESA », qui répondent aux critères de fonctionnement définis par la charte « APESA ».
- La réalisation d'actions de formations et d'audits auprès d'institutions publiques ou privées. L'élaboration de bonnes pratiques et de préconisations à destination des professionnels.

Le montant de notre cotisation annuelle s'élève à 1 000 €.

Monsieur Michel MARIDET propose au Président de mettre aux voix cette délibération.

Monsieur le Président Bernard VERGIER reprend la parole. Il sollicite les Membres pour savoir s'ils ont des questions. Puis il met aux voix cette délibération.

Qui est contre ?            0 voix

Qui s'abstient ?            0 voix

À l'unanimité les Membres approuvent l'adhésion de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse à l'Association APESA 84.

Je vous remercie et vous invite à nous retrouver autour du cocktail.

Le Président

Le Secrétaire

**Bernard VERGIER**

**Alain GABERT**